DIAGNOSTIC PRODUITS / EQUIPEMENTS / MATERIAUX / DECHETS

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE, DEMANTELLEMENT DE PROCESS ET DEMOLITION D'OUVRAGES - MANTES-LA-JOLIE (78)

mardi 30 septembre 2025



Data sensitivity - Internal

SOMMAIRE

1 GÉNÉRALITES 4
1.1 PREAMBULE 4
1.2 LE DIAGNOSTIC PEMD 4
1.3 LIMITES DE NOTRE PRESTATION 5
1.4 OPERATION ETUDIEE 6
1.5 IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE 7
1.6 IDENTIFICATION DU MAITRE D'ŒUVRE ET DIAGNOSTIQUEUR PEMD 7
1.7 RAPPEL REGLEMENTAIRE 7
1.8 CONTEXTE 11
1.9 CONDITION DE REALISATION DES ETUDES 11

2 LOCALISATION DU SITE 13
2.1 LOCALISATION 13
2.2 VUE AERIENNE ET IDENTIFICATION DES BATIMENTS 15
2.3 PLAN CADASTRAL 16

3 PRESENTATION DES BÂTIMENTS 17
3.1 DIMENSIONS, PLANS ET PHOTOGRAPHIES 17
3.2 PRINCIPES STRUCTURELS ET SECOND ŒUVRE DES BATIMENTS A DEMOLIR 23
3.3 DESENCOMBREMENT ET DEMANTELEMENT DE PROCESS 26
3.4 PHOTOGRAPHIES 30
3.5 ELEMENTS AMIANTES 48
3.6 ELEMENTS PLOMBES 49

4 ANALYSE DES PRODUITS, EQUIPEMENTS, MATERIAUX ET DECHETS DES BATIMENTS 50
4.1 GENERALITES / SYNTHESE DE L'ETUDE 50
4.2 POTENTIEL DE REEMPLOI ET DE VALORISATION DES DECHETS 54

5 RECHERCHE DES FILIERES LOCALES DE REEMPLOI, VALORISATION ET D'ELIMINATION 58
5.1 GENERALITES SUR LES DECHETS DU BATIMENT 58
5.2 ECONOMIE CIRCULAIRE – REEMPLOI, VALORISATION MATIERE, VALORISATION ENERGETIQUE ET VALORISATION ORGANIQUE 59
5.3 GESTION DES PEMD ISSUS DU PRESENT SITE A DEMOLIR 63
5.4 FILIERES D'EVACUATION DES PRODUITS DE CHANTIER 63

6 ANNEXES 76
6.1 ANNEXE 1 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD DE L'OPERATION – DUNLOPILLO 76
6.2 ANNEXE 2 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – BATIMENT 1 76
6.3 ANNEXE 3 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – BATIMENT 2 76

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

6.4 ANNEXE 4 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – BATIMENT 4 76
6.5 ANNEXE 5 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – BATIMENT 7 76
6.6 ANNEXE 6 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – BATIMENT 13 76
6.7 ANNEXE 7 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – BATIMENT 21 76
6.8 ANNEXE 8 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – BATIMENT 27A 76
6.9 ANNEXE 9 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – BATIMENT 60 76
6.10 ANNEXE 10 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – BATIMENT 61 76
6.11 ANNEXE 11 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – BATIMENT 69 76
6.12 ANNEXE 12 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – BATIMENT 74 76
6.13 ANNEXE 13 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – BATIMENT 77 76
6.14 ANNEXE 14 – TABLEAU DES METRES – BATIMENT 1 76
6.15 ANNEXE 15 – TABLEAU DES METRES – BATIMENT 2 76
6.16 ANNEXE 16 – TABLEAU DES METRES – BATIMENT 4 76
6.17 ANNEXES 17 – TABLEAU DES METRES – BATIMENT 7 76
6.18 ANNEXE 18 – TABLEAU DES METRES – BATIMENT 13 76
6.19 ANNEXE 19 – TABLEAU DES METRES – BATIMENT 21 76
6.20 ANNEXE 20 – TABLEAU DES METRES – BATIMENT 27A 76
6.21 ANNEXE 21 – TABLEAU DES METRES – BATIMENT 60 76
6.22 ANNEXE 22 – TABLEAU DES METRES – BATIMENT 61 76
6.23 ANNEXE 23 – TABLEAU DES METRES – BATIMENT 69 76
6.24 ANNEXE 24 – TABLEAU DES METRES – BATIMENT 74 76
6.25 ANNEXE 25 – TABLEAU DES METRES – BATIMENT 77 77
6.26 ANNEXE 26 – CERFA 16287 01 77
6.27 ANNEXE 27 – CERFA 16287 01 77

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

1 GÉNÉRALITES

1.1 Préambule

L'économie circulaire vise à changer de modèle par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.



SOURCE : ADEME

Les chantiers de déconstruction peuvent s'inscrire dans une démarche vertueuse de l'environnement et ainsi tendre au plus proche de la règle des trois « R » :

- **Réduire** à la source la consommation des matières premières et aussi le coût de leur transport en s'approvisionnant localement,
- **Réutiliser** les matériaux une fois l'objet en fin de vie,
- **Recycler** les déchets pour réalimenter les gisements de matières premières.

Le développement de l'économie circulaire dans le bâtiment passe par l'implication de l'ensemble des acteurs (Maître d'ouvrage, maitre d'œuvre, entreprise de démolition, industriel du recyclage, …).

Au-delà et en dehors du développement nécessaire des filières de valorisation des déchets du bâtiment, il est préconisé :

- D'identifier les Produits Equipements Matériaux et Déchets réutilisables, réemployables, recyclables et valorisables,
- D'améliorer la qualité des matériaux recyclés,
- De renforcer la prise en compte de la gestion des déchets dans les marchés de travaux.

1.2 Le diagnostic PEMD

Dans ce cadre, des futurs travaux de mise en sécurité et de démantèlement du process industriel de l'ancienne usine DUNOPILO située à aller des Marronniers à MANTE-LA-JOLIE (78). L'Etablissement Public Foncier d'île de France a inclus dans notre mission de maîtrise d'œuvre du projet ci-après, la réalisation du diagnostic PEMD permettant :

- D'identifier les PEMD potentiellement réutilisables, réemployables, recyclables et valorisables via le diagnostic PEMD,
- De proposer des objectifs de recyclage maximum,
- De proposer des méthodologies de dépose,

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

- D'avoir un regard sur le suivi des déchets et les objectifs atteints en matière de réutilisation, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.

Le diagnostic PEMD constitue un état des lieux des bâtiments et présente un potentiel de réemploi et de valorisation théorique des produits, équipements et matériaux identifiés. L'ensemble des matériaux pour lesquels une filière de valorisation existe en France à la date de réalisation de ce diagnostic sont identifiés avec un potentiel de valorisation de 100% (hors matériaux dégradés (verre brisé, placoplâtre détrempé, …) ou pollués). La définition d'objectifs de réemploi et de valorisation adaptés à l'opération doit être étudiée dans le cadre d'une étude spécifique.

1.3 Limites de notre prestation

Le diagnostic Produits / Equipements / Matériaux / Déchets compris dans notre mission comprend :

- **L'audit métré PEMD** (Produits / Equipements / Matériaux / Déchets) lié au périmètre des interventions prévus sur le site de l'ancienne usine Dunlopillo :
 - Curage, désamiantage et démolition des superstructures des bâtiments 13, 13a, 21, 21d, 60, 60a, 60b et 61 ;
 - Désencombrement des bâtiments 4, 27a, 69, 74 et 77 ;
 - Pré-curage et démantèlement des process industriels et cuves des bâtiments 1, 1a, 2, 3, 3a, 3b, 5, 5a, 6, 7, 9, 51, 52, 53, 53a, 58 et 58a (y compris purge et évacuation des huiles et produits chimiques) ;
 - Vidange et démolition des cuves aériennes situées derrière le bâtiment 72 ;

 L'audit est également basé le formulaire de diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiments – CERFA 16287*01.

- **L'audit technique PEMD**
 - Analyse des bâtiments en terme de structure et de matériaux constituants les bâtis
 - Identification des filières de réemploi et de valorisation

Le présent document constitue **l'audit technique PEMD** relatif aux bâtiments concernés par le diagnostic PEMD. Il présente :

- Le projet
- Les différents systèmes constructifs
- La synthèse du diagnostic PEMD et différentes filières pressenties

<u>Notre audit PEMD ne comprend pas :</u>

- La réalisation du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante et du plomb avant démolition ;
- La réalisation du PEMD au niveau des bâtiments en péril (60, 60a et 60b) ;
- Les superstructures des bâtiments 1, 1a, 2, 3, 3a, 3b, 4, 5, 5a, 6, 7, 9, 27a, 51, 52, 53, 53a, 58 et 58a, 69, 74 et 77 ;

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

1.4 Opération étudiée

L'opération étudiée concerne des bâtiments industriels et hangars situés rue des Marronniers à Mantes-la-Jolie (78) pour lesquels l'Etablissement Public Foncier d'île de France envisage de réaliser des travaux de curage désamiantage démantèlement, de démolition et de mise en sécurité. Cette première phase de travaux viendra en amont d'une seconde phase de dépollution du site. Les bâtiments concernés sont situés aux adresses suivantes :

Nom du Bâtiment	Numéro Parcelle	Adresse	Niveau	Surface plancher
1	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	7 600 m²
			R+1	200 m²
1a	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	/
			R+1	/
2	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	4 680 m²
			R+1	500 m²
3	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	/
			R+1	/
3a	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	/
			R+1	/
3b	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	/
			R+1	/
4	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	540 m²
5	AW 435	Rue de la Papeterie	R-1	50 m²
			RdC	670 m²
			R+1	670 m²
5a	AW 435	Rue de la Papeterie	R-1	/
			RdC	/
			R+1	/
6	AW 435	Rue de la Papeterie	/	/
7	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	930 m²
			R+1	930 m²
9	AW 435	Rue de la Papeterie	/	/
13	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	675 m²
21	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	435 m²
			R+1	470 m²
27a	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	70 m²
51	AW 435	Rue de la Papeterie	/	/
52	AW 435	Rue de la Papeterie	/	/
53	AW 435	Rue de la Papeterie	/	/
53a	AW 435	Rue de la Papeterie	/	/
58	AW 435	Rue de la Papeterie	/	/
58a	AW 435	Rue de la Papeterie	/	/
60a	AW 437	Allée des Marronniers	R+1 effondré	6 220 m²
60b	AW 437	Allée des Marronniers	R+1 effondré	3 520 m²
61	AW 89	Allée des Marronniers	RdC	1 850 m²
			R+1	1 850 m²
			R+2	220 m²
69	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	860 m²
74	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	100 m²
77	AW 435	Rue de la Papeterie	RdC	220 m²
Cuves aériennes	AW 435	Rue de la Papeterie	/	192 m²
			TOTAL :	**33 452 m²**

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

1.5 Identification du maître d'ouvrage

Société	Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)
Adresse	4 – 14 rue Ferrus – 75 014 PARIS
Contact	Karl DUPE
Courriel	*kdupe@epfif.fr*

1.6 Identification du maître d'œuvre et diagnostiqueur PEMD

Société	AD INGE Egis-Group - Agence de Montreuil
Adresse	4 rue Dolorès Ibarruri – 93 100 MONTREUIL
Contact	Ghislain LINO-GOURGEAU Tahar HAMMACHE
Courriel	*ghislain.lino-gourgeau@egis-group.com* *tahar.hammache@egis-group.com*

1.7 Rappel réglementaire

Le diagnostic est effectué suivant les textes en vigueur. Les documents d'ordres généraux mentionnés ci-après ne sont pas joints matériellement au dossier. L'entrepreneur reconnaît en avoir parfaite connaissance.

Règlementation sur les déchets	
Code de l'environnement : classification des déchets	■ Les Déchets Dangereux : goudrons, peintures, amiante friable... Ils impliquent des précautions particulières d'élimination ou de traitement. ■ Les Déchets Non Dangereux : métaux, bois, plastiques... Ils ne sont "ni dangereux, ni inertes". ■ Les Déchets Inertes : béton, céramique, tuile, terre non polluée, brique... Ils ne subissent en cas de stockage aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Ces déchets ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction chimique, physique ou biologique de nature à nuire à l'environnement. Leur potentiel polluant et leur teneur élémentaire en polluants ainsi que leur écotoxicité doivent être insignifiants.
Décret du 5 septembre 2006	■ Diagnostics techniques immobiliers.
Directive européenne de 2008/98/CE	■ Etablissement d'une hiérarchisation des déchets : prévention, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination. ■ Fixation d'un objectif de 70% de recyclage et valorisation à atteindre pour 2020 pour les déchets de construction et démolition.
Guide INRS ED 6028	■ Exposition à l'amiante lors du traitement des déchets.
Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 Arrêté du 26 mars 2023	■ Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments. Ce décret impose la réalisation d'un diagnostic PEMD à compter du 1er janvier 2022 pour tous les travaux de démolition de bâtiments ayant une surface supérieure à 1000m² et pour toutes les rénovations dites significatives.

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante	■ Matériaux amiantés liés à des matériaux inertes ayant conservés leur intégrité = ISDND ■ Tous les autres déchets amiantés (= non lié à des matériaux inertes (= dalles de sol, plâtre, …) = ISDD
Arrêté du 12 décembre 2014	■ Conditions d'admission des déchets inertes dans les ISDI.
Arrêté du 15 février 2016	■ Installations de stockage de déchets non dangereux ISDND.
Loi sur la transition énergétique du 18 août 2015	■ Fixation d'un objectif de réduction de 50% des déchets mis en décharge à l'horizon 2025.
Décret du 10 mars 2016	■ Obligation de reprise des déchets des matériaux pour les distributeurs des professionnels du bâtiment et de la construction. (400m2 de surface et 1million € de CA). Reprise dans un rayon maximal de 10 km autour du site de distribution. Sont exclues les grandes surfaces de bricolage, les carrières et les activités de vente en ligne.
Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020	■ Obligation de réalisation d'un diagnostic ressource complétant le diagnostic déchet. ■ Mise en place d'une filière REP à partir de 2022, soit la reprise gratuite des déchets de chantier triés financée par une écocontribution sur les ventes de matériaux.
Décret du 30 juin 2021	■ Relatifs au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments
Arrêté du 23 mars 2023	■ Précise les modalités de transmissions au CSTB des diagnostics et formulaires de récolement (CERFA)

Règlementation sur le transport	
Arrêté du 29 Mai 2009	■ Transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « Arrêté TMD ») et sa version consolidée du 13 février 2017.

Code du Travail	
Risques chimiques	
Articles R 4412-39 à R 4412-87	■ Risques chimiques
Risques CMR (Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)	
Articles R 4412-86 & R 4412-87	■ Risques CMR
Risques amiante	
Articles R 4412-94 à R 4412-148	**SOUS SECTION 1 :** Champ d'application et définitions ■ R 4412-94 à R4412-96
	SOUS-SECTION 2 : Dispositions communes à toutes les opérations comportant des risques d'exposition à l'amiante ■ R 4412-97 à R 4412-124

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

	SOUS-SECTION 3 : Dispositions spécifiques aux travaux **d'encapsulage et de retrait** d'amiante ou d'articles en contenant ■ R 4412-125 à R4412-143
	SOUS-SECTION 4 : Dispositions particulières aux **interventions** sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles **susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante** ■ R 4412-144 à R 4412-148

Textes liés à l'amiante	
Diagnostics Amiante	
Décret 2011-629 du 3 juin 2011 modifiant les articles R 1334-14 à R1334-29 et l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique	■ ***Protection de la population*** contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
Arrêté du 26 juin 2013	■ Repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et contenu du rapport de repérage.
Arrêté du 25 juillet 2016	■ Critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017	■ Conditions et modalités du repérage avant travaux de l'amiante.
Arrêté du 16 juillet 2019	■ Relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Arrêté du 8 novembre 2019	■ Relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis.
Arrêté du 23 janvier 2020	■ Modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Certification des entreprises	
Arrêté du 14 décembre 2012 – modifié par l'Arrêté du 20 Avril 2015	■ ***Conditions de certification des entreprises*** réalisant des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante.
Travaux	
Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 + modification par Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013	■ **Risques d'exposition à l'amiante :** abaissement de la VLEP de 100 f/l à 10 f/l (obligatoire depuis le 1er juillet 2015) ; mesures d'empoussièrement réalisées en META ; obligation de certification des entreprises de SS3.
Guide INRS ED 6091 d'Aout 2011	■ Travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante – SS3.

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Questions-Réponses de Mai 2013	■ Interprétation du décret 2012-639 du 4 Mai 2012, de l'Arrêté du 14 Aout 2012 et de l'Arrêté du 14 décembre 2012.
Instruction DGT n°DGT/CT2/2015/238	■ Explicite les mesures de prévention collective et individuelle pour garantir le respect de la VLEP = 10 f/l.
Guide INRS ED 6262 de Septembre 2016	■ Interventions d'entretien et de maintenance susceptibles d'émettre des fibres d'amiante – SS4.
Note DGT du 8 décembre 2016	■ Conditions d'organisation du chantier test de mesurage des empoussièrements d'amiante et des 3 chantiers de validation.
Instruction DGT du 19 Janvier 2017	■ Cadre juridique applicable aux opérations sur des matériaux contenant de l'amiante – Sous-traitance de ces opérations – Certification des entreprises ■ Non obligation de certification pour la sous-traitance de pose d'échafaudage ou de confinement thermo bâché.
Formation des travailleurs	
Arrêté du 23 février 2012 + modifs par l'Arrêté du 20 Avril 2015	■ **Modalités de la formation** des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.
Mesurages des niveaux d'empoussièrement	
Arrêté du 14 août 2012	**Conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement,** conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages. ■ ***Mise en œuvre de la méthode définie dans la norme NF EN ISO 16000-7 de septembre 2007 et son guide d'application GA X 46-033.***
Questions-Réponses de Septembre 2015	■ **Interprétation du décret 2012-639 du 4 mai 2012, de l'Arrêté di 19 Aout 2011 et de l'Arrêté du 14 Aout 2012 concernant la METROLOGIE.**
Equipements de Protection Individuelle	
Arrêté du 7 mars 2013	■ Choix, entretien et vérification des **équipements de protection individuelle** utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante.
Moyens de Protection Collective	
Arrêté du 8 Avril 2013	■ Règles techniques, mesures de prévention et **moyens de protection collective** à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante.

Textes liés au plomb	
Le Code de la Santé Publique et les articles L.1334-5 à 12 et R1334-10 à 12	■ Relatif au constat de risque d'exposition au plomb (CREP).
Le Code du Travail et plus précisément l'article 4121-1 et articles R. 4412-1 à R. 4412-164	■ Relatif aux principes généraux de prévention et relatifs à la prévention du risque chimique

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

La Norme Française X46-030 d'avril 2008	■ « Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb »
La Norme Française X46-032 d'avril 2008	■ « Méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol »
La Norme Française P41-021 de janvier 2004	■ « Repérage du plomb dans les réseaux intérieurs de distribution d'eau potable. »
La Norme Française X46-035 de juin 2021	■ « Repérage plomb – Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction. »

1.8 Contexte

L'Etablissement Public Foncier d'île de France a souhaité se conformer à la réglementation dans le but de faire de la valorisation et de la réutilisation de matériaux une priorité.

Elle souhaite progresser dans sa méthode de gestion des déchets issus d'un programme de démolition, en se fixant de nouveaux objectifs :

- Encadrer, développer et soutenir les professionnels de ce secteur,
- Repérer et quantifier les matériaux valorisables sur site,
- Définir les matériaux à valoriser et recycler,
- Réduire le volume de mise en décharge,
- Favoriser et développer l'économie circulaire,
- Participer à l'écoconstruction de nouveaux projets,
- Gérer les déchets de chantier.

1.9 Condition de réalisation des études

1.9.1 Documents fournis par le maître d'ouvrage

Les documents constituant le diagnostic PEMD élaboré par AD INGE sont réalisés d'après les documents suivants fournis par le maître d'ouvrage :

- Diagnostics amiante avant démolition ;
- Diagnostics de repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant travaux ;
- Diagnostic HAP ;
- La liste des produits chimique présents sur site.

1.9.2 Investigations sur site et réserves

1.9.2.1 Audit in situ

Les investigations de terrains ont été menées le 29/07/2025 par et le 07/08/2025 par Tahar HAMMACHE et Ghislain LINO-GOURGEAU.

Lors de notre visite, seuls des sondages destructifs légers ont été réalisés (vie marteau et burin). Ils n'ont pas permis de vérifier la présence éventuelle de cave aveugle ou de cavités, et/ou les épaisseurs des dallages.

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Il a été repéré de nombreux encombrants dont les volumes à évacuer ont été estimés dans le cadre du diagnostic PEMD.

1.9.2.2 Réserves

Lors de notre visite, nous n'avons pas pu accéder aux éléments suivants des bâtiments :

- Les toitures n'ont pas été visitées, faute d'accès sécurisé ;
- La partie incendiée du bâtiment n'a pas été visitée, faute d'accès sécurisé au bâtiment ;
- Les contenants des cuves n'ont pas été identifiés lors de la réalisation du diagnostic sur site. Certaines cuves sont étanches et fermées. Notre constat reste visuel, c'est pourquoi le degré de remplissage ou leur contenu reste à ce jour inconnu ;

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

2 LOCALISATION DU SITE

2.1 Localisation

Les bâtiments à traiter sont situés rue des marronniers sur la commune de Mantes-la-Jolie (78).



FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE SUR LA COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE (78) – SOURCE GEOPORTAIL

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



FIGURE 2 : LOCALISATION DES BATIMENTS CONCERNES PAR LE DIGANOSTIC PEMD

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

2.2 Vue aérienne et Identification des bâtiments



FIGURE 3 : VUE AERIENNE DU SITE

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

2.3 Plan cadastral

Parcelles impactées par les travaux :

- 000 AW 435 (60 970 m²) : **Démolition des superstructures** du bâtiment 13, 21 et des cuves aériennes et supports béton présents. Les infrastructures seront conservées dans le cadre de ce projet. **Démantèlement des process** au sein du bâtiment 1 et 2 et **curage/désencombrement** des bâtiment 4, 5, 7, 27a, 69, 74 et 77.

- 000 AW 437 (10 067 m²) : **Démolition des superstructures** du bâtiment 60a et 60b ayant fait l'objet d'un sinistre (incendie) avec une toiture fibrociment partiellement effondrée et une structure porteuse affaiblie. Les infrastructures seront conservées dans le cadre de ce projet.

- 000 AW 89 (2 248 m²) : **Démolition des superstructures** du bâtiment 61. Les infrastructures seront conservées dans le cadre de ce projet.

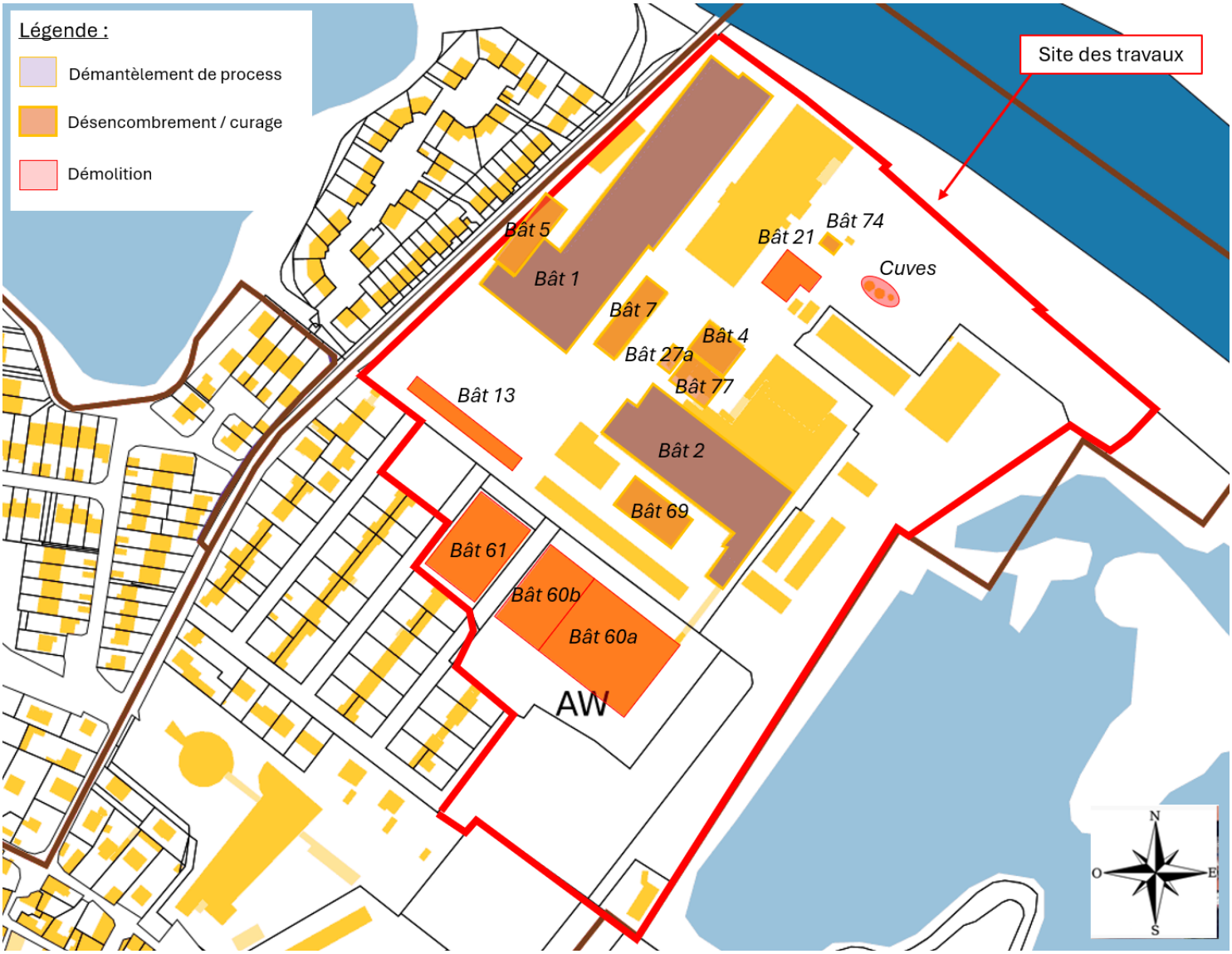


FIGURE 4 : PLAN CADASTRALE – SOURCE : SERVICE DE LA DOCUMENTATION NATIONALE DU CADASTRE

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3 PRESENTATION DES BÂTIMENTS

3.1 Dimensions, plans et photographies

3.1.1 Dimensions principales

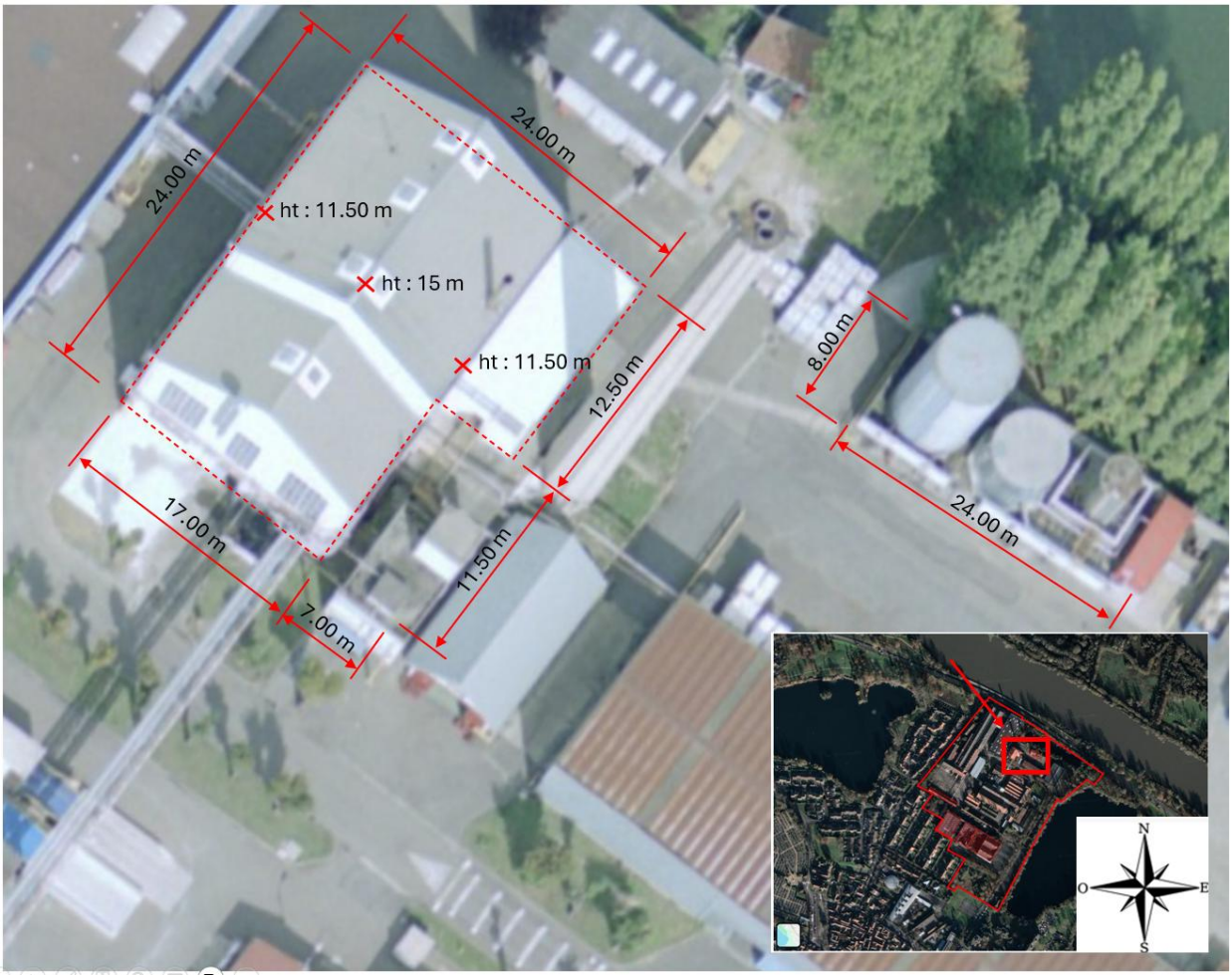
Nom du bâtiment	Dimensions	Surface au sol	Surface de plancher
Bâtiment 1 (Démantèlement des process)	Longueur maximale : 180 ml Largeur maximale : 65 ml Hauteur au faîtage : 10 m / TN Hauteur à la gouttière : 6 m / TN	7 600 m²	7 800 m²
Bâtiment 2 (Démantèlement des process)	Longueur maximale : 110 ml Largeur maximale : 86 ml Hauteur au faîtage : 17 m / TN Hauteur à la gouttière : 9 m / TN	4 680 m²	5 180 m²
Bâtiment 4 (Curage/désencombrement)	Longueur maximale : 25 ml Largeur maximale : 20 ml Hauteur au faîtage : 6 m / TN Hauteur à la gouttière : 5.5 m / TN	540 m²	540 m²
Bâtiment 5 (Curage/désencombrement)	Longueur maximale : 50 ml Largeur maximale : 20 ml Hauteur au faîtage : 7 m / TN Hauteur à la gouttière : 7 m / TN	670 m²	1 930 m²
Bâtiment 7 (Curage/désencombrement)	Longueur maximale : 47 ml Largeur maximale : 15 ml Hauteur au faîtage : 8 m / TN Hauteur à la gouttière : 6 m / TN	930 m²	1 860 m²
Bâtiment 13 (à démolir)	Longueur maximale : 75 ml Largeur maximale : 9 ml Hauteur au faîtage : 6 m / TN Hauteur à la gouttière : 3 m / TN	675 m²	675 m²
Bâtiment 21 (à démolir)	Longueur maximale : 24 ml Largeur maximale : 24 ml Hauteur au faîtage : 16 m / TN Hauteur à la gouttière : 13 m / TN	470 m²	905 m²
Bâtiment 27a (Curage/désencombrement)	Longueur maximale : 13 ml Largeur maximale : 8 ml Hauteur au faîtage : 3 m / TN Hauteur à la gouttière : 3 m / TN	70 m²	70 m²
Bâtiment 60a (à démolir)	Longueur maximale : 65 ml Largeur maximale : 55 ml Hauteur au faîtage : 9 m / TN Hauteur à la gouttière : 9 m / TN	6 220 m²	6 220 m²
Bâtiment 60b (à démolir)	Longueur maximale : 30 ml Largeur maximale : 55 ml Hauteur au faîtage : 9 m / TN Hauteur à la gouttière : 9 m / TN	3 520 m²	3 520 m²

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Bâtiment 61 (à démolir)	Longueur maximale : 50 ml Largeur maximale : 37 ml Hauteur au faîtage : 9 m / TN Hauteur à la gouttière : 9 m / TN	1 850 m²	3 920 m²
Bâtiment 69 (Curage/désencombrement)	Longueur maximale : 43 ml Largeur maximale : 20 ml Hauteur au faîtage : 3 m / TN Hauteur à la gouttière : 3 m / TN	860 m²	860 m²
Bâtiment 74 (Curage/désencombrement)	Longueur maximale : 13 ml Largeur maximale : 8 ml Hauteur au faîtage : 3 m / TN Hauteur à la gouttière : 3 m / TN	100 m²	100 m²
Bâtiment 77 (Curage/désencombrement)	Longueur maximale : 22 ml Largeur maximale : 17 ml Hauteur au faîtage : 3 m / TN Hauteur à la gouttière : 3 m / TN	220 m²	220 m²
Cuves aériennes (Curage/désencombrement)	Longueur maximale : 6 ml Largeur maximale : 20 ml	192 m²	192 m²
		SURFACE TOTALE DE PLANCHER A CURER :	**33 452 m²**
		SURFACE TOTALE DE PLANCHER A DEMOLIR :	**15 240 m²**
		SURFACE TOTALE AU SOL A DEMOLIR :	**12 735 m²**

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.1.2 Croquis des ouvrages à démolir



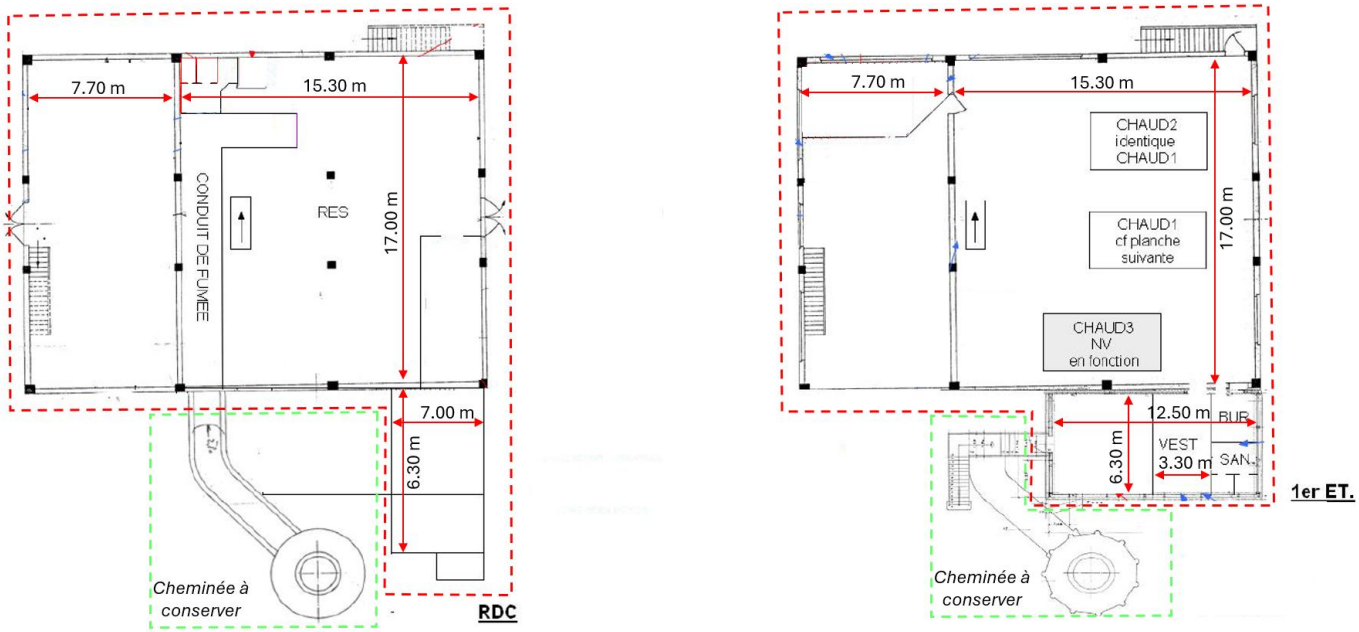
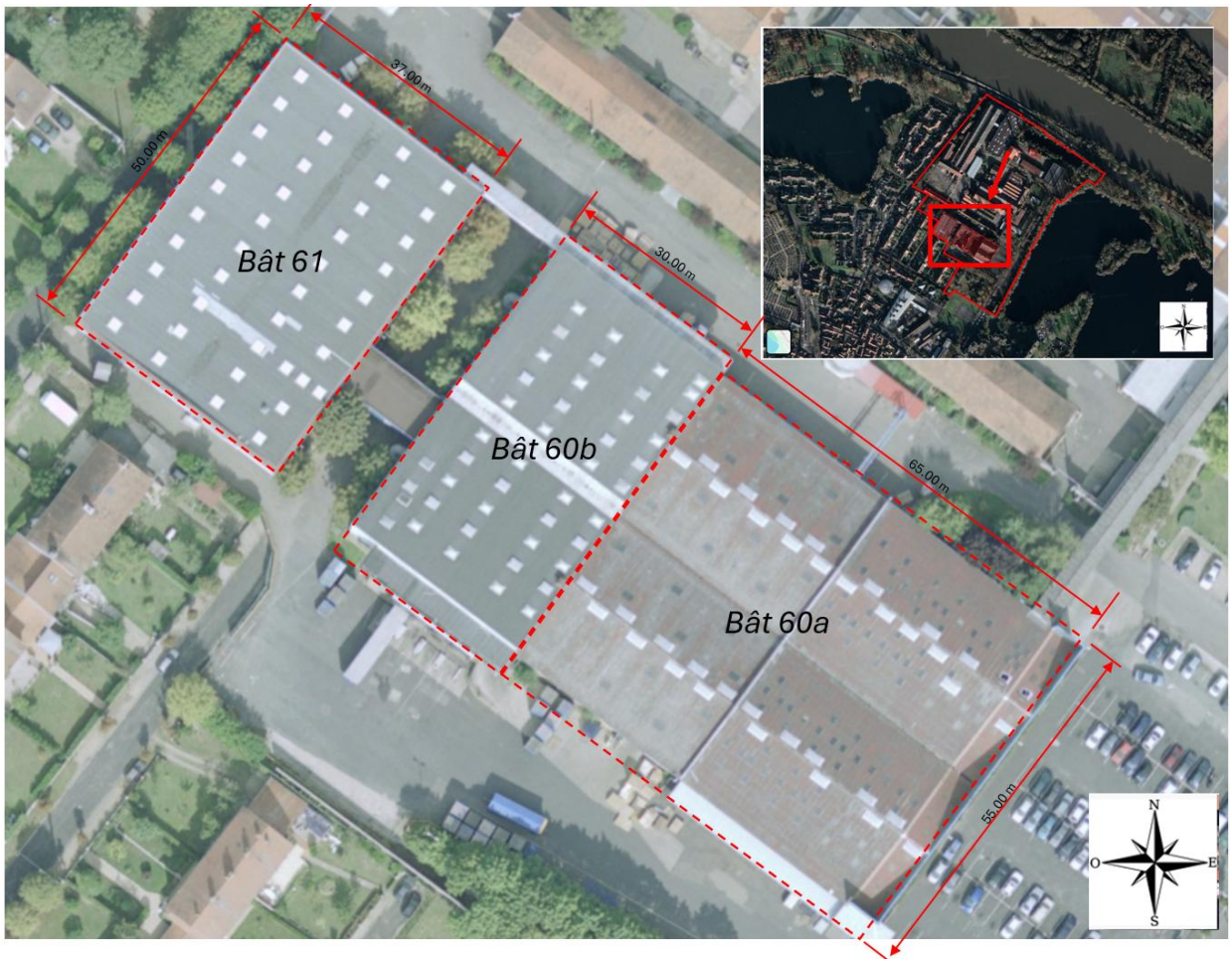


FIGURE 5 : CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES DU BATIMENT 21

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



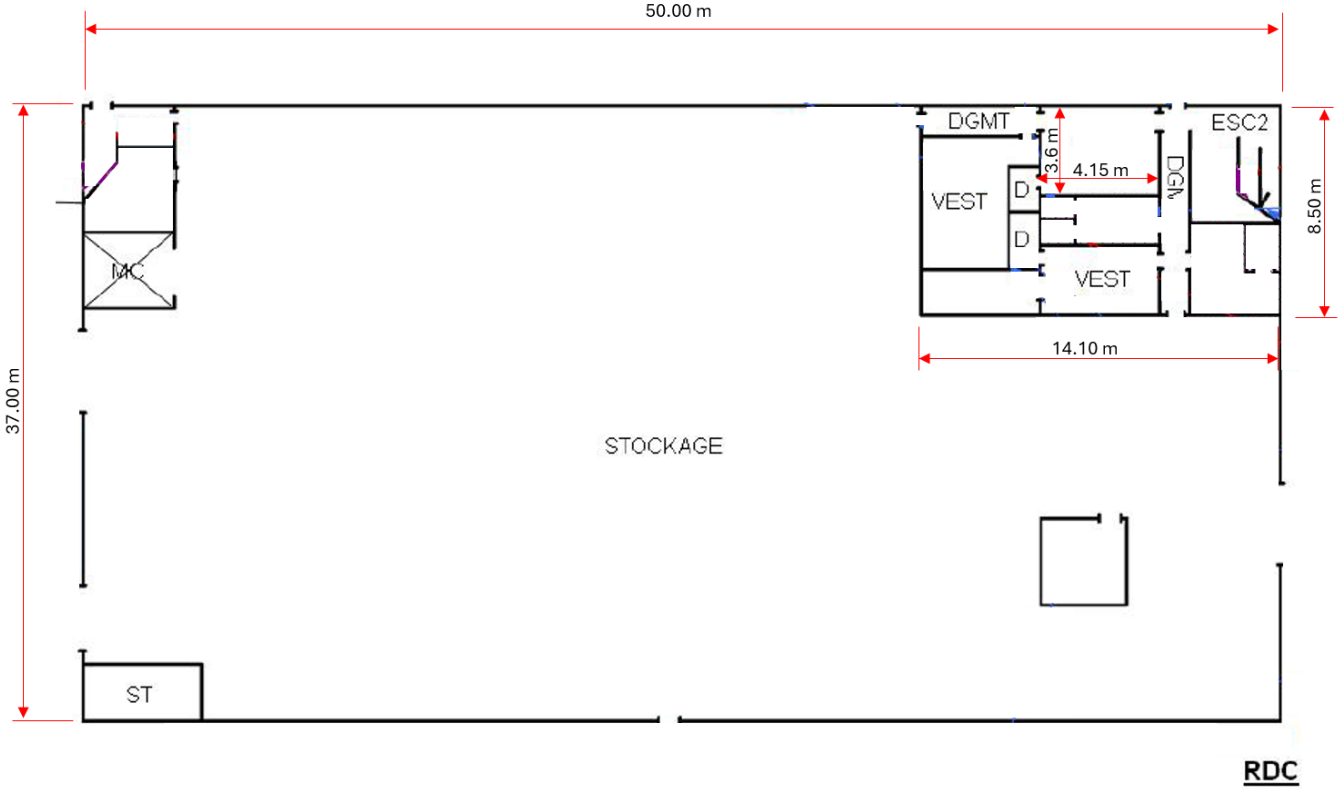


FIGURE 6 : CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES DU BATIMENT 61

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

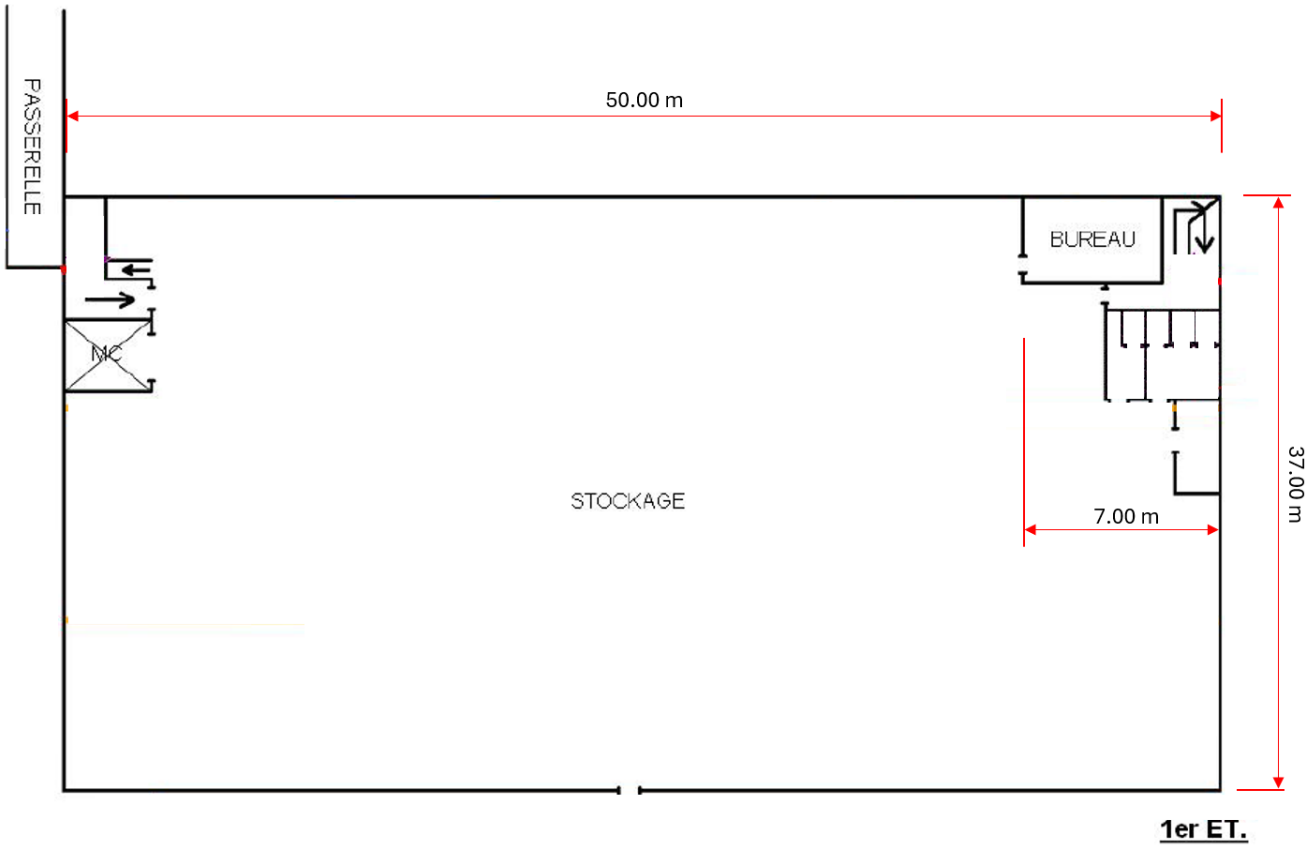


FIGURE 7 : CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES DU BATIMENT 61

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



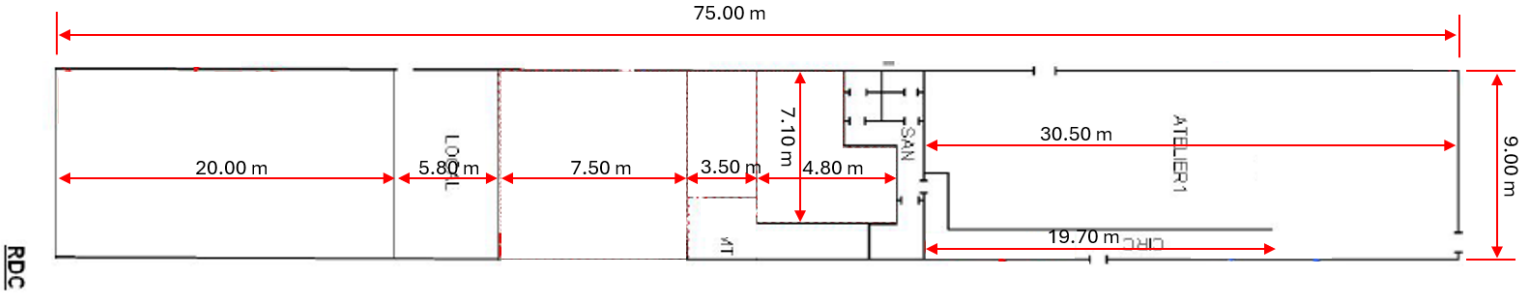


FIGURE 8 : CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES DU BATIMENT 13

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.2 Principes structurels et second œuvre des bâtiments à démolir

3.2.1 Bâtiment 13

Eléments structurels :	
Structure porteuse	Murs périmétriques en meulière (ép. 35 cm) Murs périmétriques en briques (briques montées ciment) ép. 20 cm Murs périmétriques en briques (briques montées plâtre) ép. 20 cm Murs de refends en brique pleine (ép. 20 cm) Mur de refends en brique plâtrière (ép. 20 cm) Murs de refend en parpaings (ép. 20 cm) Poteaux métalliques type HEA 100
Charpente et couverture	Fermes métalliques Poutres métalliques longitudinales en treillis Toiture en fibre-ciment / Liteaux bois contaminés par l'amiante Toiture en tuiles mécaniques
Corps d'état secondaires :	
Doublage	Doublage BA13
Cloisonnements	Cloisons OSB + plâtre (ép. 7.5 cm) Cloisons carreaux de plâtre (ép. 7 cm) – peinture gouttelette amiantée Petit muret parpaings dans local sous-station
Faux-plafonds	Faux-plafond type panocell Faux-plafond type laine minérale
Revêtements de sols de de murs	Carrelage sur chape béton avec plinthes carrelées Faïences avec colles amiantées Dalle de sol avec colle amiantée
Menuiseries	Dormants de porte en bois Portes isoplanes Porte métallique Menuiseries bois simple vitrage (dim. 2.8 x 1.98 m) Menuiseries aluminium double vitrage (1.4 x 2.5 m)
Divers :	
Divers	Néons Gaines + isolant Gaines + calorifugeage amiantée Joints de bride amiantés Lavabos et WC Stockage de rouleaux en acier galvanisé Aspirateur industriel et pompe de marque « Salmson » Chemin de câble Cuves Déchets en mélange / Dépôts de fibre-ciment Radiateurs / Transpalette / Extincteurs / Palettes / Casier vestiaires métalliques Armoire électrique

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.2.2 Bâtiment 21

Eléments structurels :	
Structure porteuse	Murs périphériques parpaings (épaisseur 17 cm) Murs périphériques mâchefer (épaisseur 25 cm) Poteaux béton RdC (dim. 0.50 x 0.50 m et 0.40 x 0.40 m) Murs de refend béton (épaisseur 20 cm) Poteaux métalliques et poutres métalliques Mures de refend parpaings (ép. 15 cm)
Planchers	Poutres RdC (dim. 0.35m x 0.35 m, dim. 0.5 x 0.35 m, dim. 0.15 x 0.30 m, dim. 0.43 x 0.50 m, dim. 0.40 x 0.40 m, dim. 0.30 x 0.40 m, dim. 0.84 x 0.20 m, dim. 0.36 x 0.30m) IPN 280 Planchers bétons (hypothèse épaisseur 20 cm)
Charpente et couverture	Fermes métalliques et pannes métalliques Couverture bac-acier double peau (hypothèse épaisseur 10 cm) Couverture en amiante ciment avec liteaux contaminés à l'amiante)
Corps d'état secondaires :	
Doublage	Doublage BA13 dans excoirssance (épaisseur 1.5 cm)
Cloisonnements	Cloisons modulaires (bois, vitre, isolation laine minérale) Cloisons carreaux de plâtre (épaisseur 7 cm) Conduite de fumée en brique pleine
Faux-plafonds	Faux-plafond en laine minérale
Revêtements de sols de de murs	Faïence murale avec colle amiantée Plinthes avec colle amiantée Carrelage Dalle de sol + colle amiantée
Menuiseries	Portes isoplanes Porte métallique Fenêtre bois (dim. 1.15 m x 0.94 m) Châssis métallique vitré (dim. 5.54 m x 2.18 m et 3.56 x 4.45 m)
Divers :	
Divers	Divers mobiliers Divers DEEE (interrupteur, tableau électrique…) et néons Divers DEA Extincteurs Bidon de 20 litres (produits chimiques) Cuves produits chimiques (soude, acide chlorhydrique, résines, ions cationiques pour traitement des eaux, acide caustique) Cuve PEHD (diamètre 2.25 m x 3.5 m ht) et cuves fioul Joints plat en dépôt amiantés Tresses amiantifère sur process et sur chaudières

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.2.3 Bâtiments 60 et 61

Eléments structurels :	
Structure porteuse	Poteaux béton (dim. 30 cm x 40 cm)
Planchers	Plancher hourdis parpaings (épaisseur 20 cm) Poutres béton (dim. 20 cm x 40 cm)
Charpente et couverture	Charpente métallique Tôle en bac-acier double peau + isolant laine de verre Skydome
Corps d'état secondaires :	
Doublage	Doublage plâtre BA13 (épaisseur 1.5 cm)
Cloisonnements	Cloisons préfabriquées en bois + isolant Plaque OSB Remplissage périphérique en syporex entre poteaux (épaisseur 17 cm) Bardage tôle bac-acier double peau + isolation laine minérale Cloisons en plâtre (épaisseur 7 cm)
Faux-plafonds	Sans objet.
Revêtements de sols de de murs	Plinthe en céramique Faïence murale Carrelage avec colle amianté (sanitaires RdC et R+1)
Menuiseries	Portes isoplanes Porte métallique Menuiseries aluminium avec mastic amianté
Divers :	
Divers	WC, lavabos Armoire électrique Extincteurs Evier inox Chemins de câble Monte-charge Machinerie monte-charge Conduite en amiante-ciment Gaine galvanisée avec isolation en laine de roche et mastic gris amianté

Les bâtiments 60 a et b possèdent les mêmes caractéristiques constructives que le bâtiment 61. Ils ont néanmoins subit un incendie ayant provoqué un effondrement d'une partie de la toiture en amiante-ciment et de la structure. Une grande partie des PEMD de ces ouvrages sont donc considérés comme pollués à l'amiante.

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.3 Désencombrement et démantèlement de process

3.3.1 Bâtiment 1

Corps d'état secondaires - Process	
Structure des process	Profilés métalliques (IPN longitudinaux et transversaux) HEA 200, HEA 140 et 150 Platelage en acier de type caillebotis Platelage acier Garde-corps métalliques et escaliers métalliques
Eléments de process	Rouleaux acier galvanisés de convoyeur – diamètre 7 cm Garde-corps métallique acier Moteurs chaine de production Armoire électrique et armoire de commande
Cuves de process	Cuves de produits chimiques type Polyol, TDI, CHL, OMYA (dim. 1.8 m x 2m) Cuve en fonte diamètre 0.65m x 1m Cuve en acier galvanisé (dim. Diamètre 2.5m x 9.2m) Cuve process d'agitateur (diamètre 1m x 1m) Cuve acier glycol 1.8m diamètre x 5.2m ht. Bac dégraisseur / hydrocarbure Bidons contenant des huiles usagées / barils de produits chimique, catalyseur à base d'amine)
Local stock 5 :	
Structure local stock 5	Parpaings creux HEA 200 Plancher collaborant bac-acier + béton
Second œuvre stock 5	Faux plafond en laine minérale Conduits en amiante-ciment Cloisons carreaux de plâtre avec faïence murale avec colle amiantée Menuiserie bureau Dalle de sol plastique
Divers :	
Divers	Chauffage industriel Chemins de câble métallique Conduit galvanisé + isolation Aérotherme Gaines rectangulaires acier galvanisés (dim. 0.60 x 0.40m) Presse à déchets Extincteurs Mobiliers (type casier métalliques, armoire, etc…) Fusible en dépôt amianté Souffleurs d'arc amianté Fourreau de passage de câble en amiante-ciment Joints plats sur brides
Autres éléments amiantés du bâtiment 1	
Eléments amiantés	Couverture en amiante-ciment Plaque en fibre-ciment sous toiture – type Formica Trappes en amiante-ciment Mitrons en amiante-ciment Conduite de ventilation en amiante-ciment

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.3.2 Bâtiment 2

Corps d'état secondaire - Process	
Local convoyeur Latex	Chaine de production – type four industriel Système de convoyeur sur rail (pollués en surface par des produits chimiques) Moteurs chaine de production Barils émulseur (diamètre 5 m) Barils de fioul Luminaires Armoire électrique Séchoir industriel
Local atelier 1	Barils de produits chimiques Cuve plastique de polyol (dim. 1.3 x 0.5 x 1.3 m) Bidon 20 L en plastique contenant des produits chimiques Aspirateur industriel Aérotherme Séchoir industriel Essoreuse Process industriels
Structure process local « Atelier 1 »	Cloisons métalliques Structures en IPN et HEA métalliques
Divers :	
Divers équipements	Ballon d'eau chaude Conduit en fonte Divers DEA Paratonnerre Néons Pots de produits chimiques (peinture, etc)
Autres éléments amiantés du bâtiment 1	
Eléments amiantés	Résine verte au sol – local stock et atelier 1 Faux plafond en amiante-ciment (local stock) Conduit en acier galvanisé avec mastic amianté Joints de bride amianté Bardage amiante ciment Couverture en amiante-ciment

3.3.3 Bâtiment 4

Corps d'état secondaire	
Divers équipements	RAC métalliques / Aérotherme / Chemins de câble / Néons et luminaires Armoire électrique Conduit en acier galvanisé + isolation en laine de roche Eléments textiles en stockage
Autres éléments amiantés du bâtiment 1	
Eléments amiantés	Faux plafond en plaque d'amiante-ciment Couverture en amiante-ciment / Trappes en amiante-ciment Joints de bride en amiante

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.3.4 Bâtiment 7

Corps d'état secondaire	
Eléments de cloisonnement RdC et R+1	Cloisons en parpaings (épaisseur 17 cm) Cloisons modulaires (ép. 7 cm)
Divers équipements	Néons Appareil de marque INSTROM Radiateurs industriels Bacs de stockage métalliques Mini convoyeur + four Presses Tables d'essai laboratoire + hottes Equipement d'automatisation industriel hydraulique, contenant potentiellement des huiles Machine de fatigue dynamique des mousses Fours Cuve
Autres éléments amiantés du bâtiment 1	
Eléments amiantés	Bandeau décoratif en amiante ciment Fenêtre aluminium avec mastic amianté

3.3.5 Bâtiment 27a

Eléments structurels :	
Structure porteuse	HEA 150
Charpente et couverture	Pannes métalliques Couverture métallique (bac-acier)
Corps d'état secondaires :	
Doublage	Bardage bac-acier
Revêtements de sols de de murs	Carrelage sur chape béton
Menuiseries	Porte métallique
Divers :	
Divers	Cuve de stockage $Cacl^2$ (dim. 1.5m x 1.2 de diamètre) Cuve de stockage polyélectrolyte (dim. 1m x 0.80m) Cuve de stockage soude (diamètre 1m x 1.50m) Néons Armoire électrique

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.3.6 Bâtiment 69

Divers :	
Divers	Table en bois Casier de vestiaire métallique Meubles bois Armoires métalliques Métaux en vrac Etagères bois Radiateurs fonte Radiateur acier Archives papier et cartons

3.3.7 Bâtiment 74

Eléments structurels :	
Structure porteuse	HEA 150 Bardage bac-acier Mur parpaing ép. 20 cm Cuves aériennes
Charpente et couverture	Pannes en bois contaminées par l'amiante Tôles ondulées en fibrociment amianté

3.3.8 Bâtiment 77

Corps d'état secondaires :	
Divers	Cuves (dim. Diamètre 2.5m x 1.5m ht) Bac de nettoyage alcalin (plastique) Bac de neutralisation Bac de nettoyage acide Supports métalliques bacs Bacs de produits chimiques 800 L Cuve extérieure avec petit appentis métallique (structure acier + bac acier) Equipements industriels divers (éléments avec brides, etc.). Evaporateur marque « PROWADEST » 4000/1 A1

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.4 Photographies

3.4.1 Photographies des bâtiments à démolir





FIGURE 9 : BATIMENT 60A





FIGURE 10 : BATIMENT 60B

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



FIGURE 11 : FACADE AVANT BATIMENT 13



FIGURE 12 : INTERIEUR BATIMENT 13



FIGURE 13 : FACADE BATIMENT 13



FIGURE 14 : FACADE BATIMENT 13

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



FIGURE 15 : FACADE BATIMENT 13



FIGURE 16 : FACADE BATIMENT 13



FIGURE 17 : FACADE BATIMENT 13



FIGURE 18 : FACADE BATIMENT 13

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



FIGURE 19 : FACADE BATIMENT 61



FIGURE 20 : INTERIEUR BATIMENT 61



FIGURE 21 : INTERIEUR BATIMENT 61



FIGURE 22 : INTERIEUR BATIMENT 61

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



FIGURE 23 : INTERIEUR BATIMENT 61



FIGURE 24 : INTERIEUR BATIMENT 61



FIGURE 25 : FAÇADE BATIMENT 21



FIGURE 26 : FAÇADE BATIMENT 21

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



FIGURE 27 : FAÇADE BATIMENT 21



FIGURE 28 : FAÇADE BATIMENT 21



FIGURE 29 : CUVES AERIENNES



FIGURE 30 : CHEMINEE A CONSERVER

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



FIGURE 31 : CUVES AERIENNES



FIGURE 32 : INTERIEUR BATIMENT 21



FIGURE 33 : INTERIEUR BATIMENT 21



FIGURE 34 : INTERIEUR BATIMENT 21

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.4.2 Photographies des bâtiments à désencombrer

3.4.2.1 Bâtiment 1



FIGURE 35 : INTERIEUR BATIMENT 1 – LOCAL STOCK5



FIGURE 36 : INTERIEUR BATIMENT 1

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

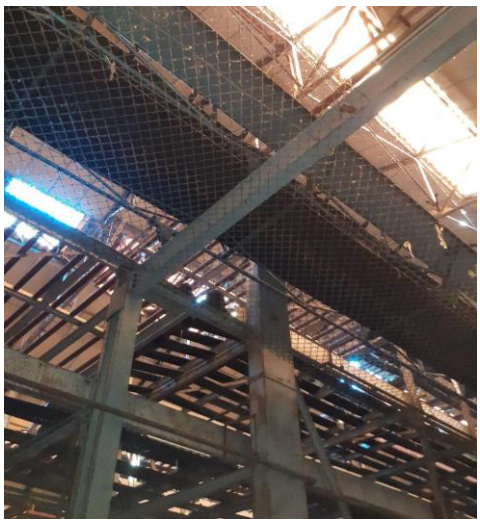




FIGURE 37 : INTERIEUR BATIMENT 1 – ELEMENTS DE PROCESS A DEMANTELER



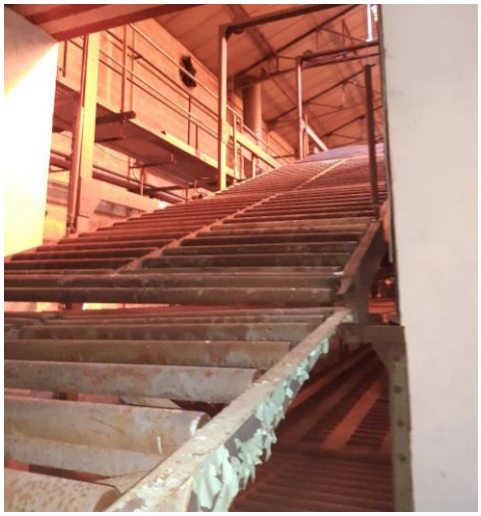



FIGURE 38 : INTERIEUR BATIMENT 1 – ELEMENTS DE PROCESS A DEMANTELER





FIGURE 39 : INTERIEUR BATIMENT 1 – ELEMENTS DE PROCESS A DEMANTELER

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



FIGURE 40 : INTERIEUR BATIMENT 1 – STRUCTURE DU PROCESS



FIGURE 41 : INTERIEUR BATIMENT 1 – PROCESS ET EQUIPEMENTS

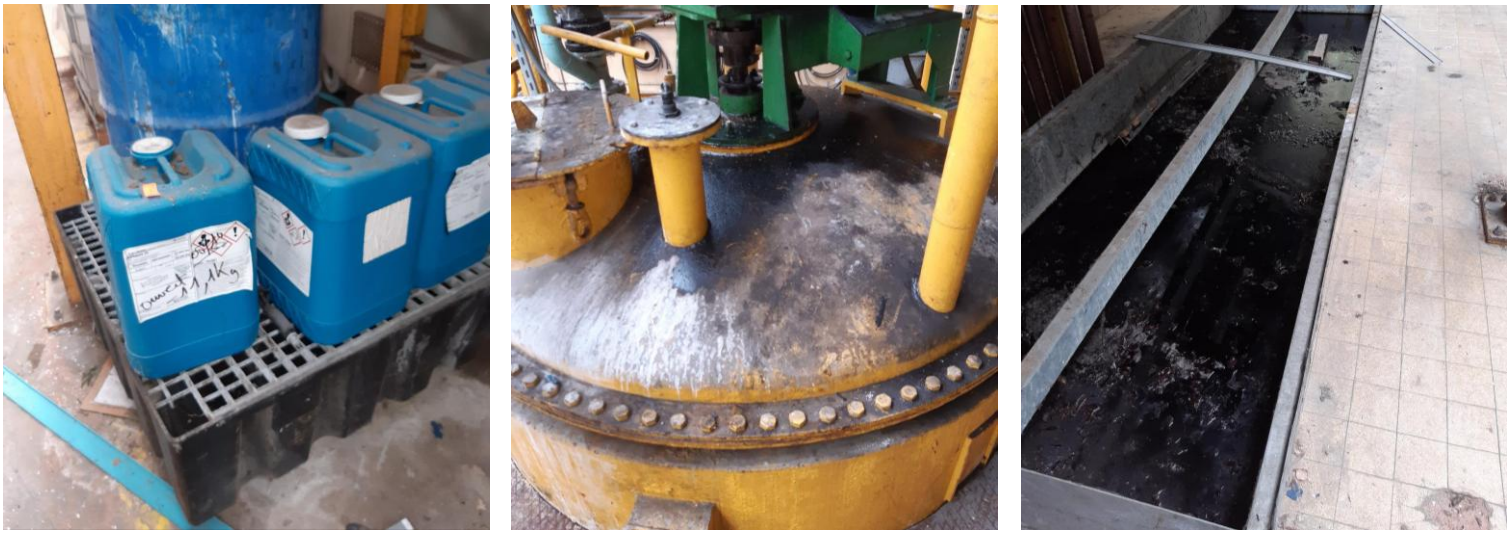


FIGURE 42 : INTERIEUR BATIMENT 1 – PROCESS ET EQUIPEMENTS

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



FIGURE 43 : CUVES DE PRODUITS CHIMIQUES DU PROCESS INDUSTRIEL



FIGURE 44 : CUVES DE PRODUITS CHIMIQUES – PROCESS INDUSTRIEL



FIGURE 45 : CUVES DE PRODUITS CHIMIQUES – PROCESS INDUSTRIEL

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



FIGURE 46 – INTERIEUR BATIMENT 1



FIGURE 47 : INTERIEUR BATIMENT 5



FIGURE 48 : INTERIEUR BATIMENT 5

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.4.2.2 Bâtiment 2





FIGURE 49 : BATIMENT 2






FIGURE 50 : CUVES ET PROCESS – BATTIMENT 2





FIGURE 51 : ETAT DES DALLAGES – BATIMENT 2

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



FIGURE 52 : PROCESS BATIMENT 2



FIGURE 53 : PROCESS BATIMENT 2



FIGURE 54 : CUVES, RESIDUS DE GRENAILLAGE

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



FIGURE 55 : PROCESS BATIMENT 2

3.4.2.3 Bâtiment 4



FIGURE 56 : INTERIEUR BATIMENT 4

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.4.2.4 Bâtiment 7





FIGURE 57 : INTERIEUR BATIMENT 7





FIGURE 58 : INTERIEUR BATIMENT 7





FIGURE 59 : INTERIEUR BATIMENT 7

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.4.2.5 Bâtiment 27a



FIGURE 60 : INTERIEUR BAT 27A – STATION D'EPURATION

3.4.2.6 Bâtiment 69



FIGURE 61 : INTERIEUR BATIMENT 69



FIGURE 62 : INTERIEUR BATIMENT 69

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.4.2.7 Bâtiment 77



FIGURE 63 : EXTERIEUR BATIMENT 77



FIGURE 64 : INTERIEUR BATIMENT 77

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

3.5 Eléments amiantés

Le rapport de diagnostic amiante avant démolition a été réalisé par la société DIAGTIM :

- Rapport n°442901 du 29/10/2018

Ce dernier a relevé la présence d'amiante dans les bâtiments à démolir, à désencombrer et dans ceux où un démantèlement de process est à opérer.

Les matériaux où il a été repéré des produits amiantés sont les suivants :

- **Bâtiment 1 :**
 - Conduits en amiante-ciment
 - Colle de faïence
 - Fusibles en dépôts
 - Souffleurs d'arcs
 - Fourreau de passage de câble en amiante-ciment
 - Joints plats sur brides
 - Couvertures, trappes et mitrons en amiante-ciment
 - Plaque en fibre-ciment -Formica
- **Bâtiment 2 :**
 - Résine verte au sol – Local Stock et Atelier 1
 - Faux-plafond sur local Stock en amiante-ciment
 - Conduit en acier galvanisé avec mastic amianté
 - Joints de bride
 - Bardage et couverture en amiante-ciment
- **Bâtiment 4 :**
 - Faux plafond en plaque d'amiante-ciment
 - Couverture et trappes en amiante-ciment
 - Joints de bride
- **Bâtiment 7 :**
 - Bandeau décoratif en amiante-ciment
 - Fenêtre aluminium avec mastic châssis amianté
- **Bâtiment 13 :**
 - Colle de faïence
 - Peinture gouttelette amiantée
 - Couverture en amiante-ciment
 - Dalle de sol + colle amiantée
 - Gaines avec calorifugeage
 - Dépôt de panneau profilés en amiante-ciment
 - Joints de bride
- **Bâtiment 21 :**
 - Couverture en amiante-ciment
 - Colle de faïence et colle de plinthe

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

- Dalle de sol + colle amiantée
- Joints plat en dépôt
- Tresses sur process et chaudière

- **Bâtiment 61 :**
 - Peinture gouttelette amiantée
 - Colle de carrelage
 - Fenêtre armée avec mastic amiantée
 - Fenêtre aluminium avec mastic amianté
 - Gaine galvanisée avec mastic gris amianté
 - Conduits en amiante-ciment
- **Bâtiment 74 :**
 - Couverture en amiante-ciment

Ces éléments sont identifiés dans les tableaux métrés des PEMD de chaque bâtiment, présenté en annexe du document.

3.6 Eléments plombés

Le rapport de diagnostic plomb a été réalisé par la société DIAGTIM :

- Rapport n°442901 - Rapport Plomb avant travaux de démolition, en date du 29/10/2018

Ce dernier a relevé la présence de plomb dans les bâtiments à démolir, à désencombrer et dans ceux où un démantèlement de process est à opérer.

Les matériaux où il a été repéré des produits plombés sont les suivants :

- Portes en bois et huisseries
- Menuiseries intérieures
- Menuiseries extérieures
- Porte métallique et huisserie
- Garde-corps
- Poteaux
- Escaliers métalliques
- Chaudières(bâtiment 21)

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

4 ANALYSE DES PRODUITS, EQUIPEMENTS, MATERIAUX ET DECHETS DES BATIMENTS

4.1 Généralités / Synthèse de l'étude

Les informations décrites ci-après synthétisent les résultats de l'audit métré joint au présent document selon le périmètre des travaux préalablement défini.
Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des PEMD par bâtiment concerné par l'opération, suivant le périmètre des travaux défini sur chacun d'eux.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

DÉCHETS INERTES		ENSEMBLE DES BÂTIMENTS														
		Poids total	Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement								Dont poids Eliminé			
					Reutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Catégories	Exemple de matériaux	Tonnes	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Béton	Beton	1613,82	0,00	0%	0,00	0%	1566,22	97%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	47,60	3%
Briques	Briques	61,81	0,00	0%	0,00	0%	61,81	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Tuiles et céramiques	Tuiles et ceramiques	50,51	0,00	0%	0,00	0%	49,52	98%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,99	2%
Verre (sans cadre ou montant de fenêtres)	Verre fenetre	5,30	0,00	0%	0,00	0%	4,67	88%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,63	12%
Terres et pierres	Terre et pierres	184,07	0,00	0%	0,00	0%	184,07	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Emballage verre	Emballage en verre	0,01	0,00	0%	0,00	0%	0,01	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Autres DI	Di en mélanges	390,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	390,00	100%
	Sous-total Déchet inerte	2305,52	0,00	0%	0,00	0%	1866,30	81%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	439,22	19%

FIGURE 65 : TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD - INERTES

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

DÉCHETS NON DANGEREUX		Poids total	Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement								Dont poids Eliminé			
					Reutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Catégories	Exemple de matériaux	Tonnes	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Plaques et carreaux	Plaques et carreaux de plâtres	22,53	0,00	0%	0,00	0%	20,36	90%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	2,17	10%
Enduits et supports inertes	Enduits et supports inertes	35,62	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	35,62	100%
Bois A (emballages, palettes)	Bois brut ou non traité	30,96	0,00	0%	0,00	0%	30,83	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,13	0%
Bois B : BR1	Bois peint, traité	14,76	0,00	0%	0,00	0%	7,92	54%	0,00	0%	2,47	17%	0,00	0%	4,36	30%
Cuivre	Cuivre	1,62	0,00	0%	0,00	0%	1,62	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Aluminium	Aluminium	0,21	0,00	0%	0,00	0%	0,21	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Ferreux	Ferreux	714,19	0,00	0%	0,00	0%	708,66	99%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	5,52	1%
Zinc	Zinc	0,00	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Autres non Ferreux :	Autres metaux	142,62	0,00	0%	0,00	0%	138,58	97%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	4,03	3%
PVC	PVC	3,24	0,00	0%	0,00	0%	3,07	95%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,18	5%
Autres plastiques	Autres plastiques	9,05	0,00	0%	0,00	0%	4,65	51%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	4,40	49%
Laines minérales de verre	Laines minerales de verre	21,77	0,00	0%	0,00	0%	21,48	99%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,29	1%
Laines minérales de roche	Laines minerales de roche	9,29	0,00	0%	0,00	0%	8,81	95%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,48	5%
Moquette	Moquette	0,15	0,00	0%	0,00	0%	0,15	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Complexes plâtre + isolant	Complexes platres isolant	11,66	0,00	0%	0,00	0%	8,16	70%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	3,50	30%
Autres matériaux complexes	Autres matériaux complexes :	0,91	0,00	0%	0,00	0%	0,91	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%
Mélange de DND listés ci-dessus	Melange de DND listés ci-dessus	23,68	0,00	0%	0,00	0%	12,47	53%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	10,28	43%
Autres matériaux ou DND	Autres DND	5,05	0,00	0%	0,00	0%	3,90	77%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	1,15	23%
	Sous-total Déchet non dangereux	1047,29	0,00	0%	0,00	0%	971,79	93%	0,00	0%	2,47	0%	0,00	0%	72,10	7%

FIGURE 66 : TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – NON DANGEREUX

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

DÉCHETS D'EQUIPEMENTS		Poids total	Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement								Dont poids Eliminé			
					Réutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Catégories	Exemple de matériaux	Tonnes	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC...)	Equipements sanitaires	0,35	0,00	0%	0,00	0%	0,34	97%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,01	3%
Équipements contenant des fluides frigorigènes dangereux	Equipements de chauffage, climatisation,ou frigorifiques	0,65	0,00	0%	0,00	0%	0,52	80%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,13	20%
Matériel industriel ou mobilier	Mobilier, matériel industriel	5,31	0,00	0%	0,00	0%	4,82	91%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,49	9%
Câbles	Cables	0,18	0,00	0%	0,00	0%	0,15	83%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,03	17%
Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT, ...)	Equipements divers	310,13	0,00	0%	0,00	0%	272,16	88%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	37,98	12%
Luminaires (tubes fluorescents, lampe à décharges, lampes à LED)		1,25	0,00	0%	0,00	0%	1,08	86%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,17	14%
Autres DEEE contenant des substances dangereuses :	Autres DEEE dangereux	6,15	0,00	0%	0,00	0%	5,49	89%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,66	11%
Autres DEEE non dangereux	Autres DEEE non dangereux	8,65	0,00	0%	0,00	0%	7,91	91%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,74	9%
	Sous-total déchets d'équipements	332,67	0,00	0%	0,00	0%	292,45	88%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	40,21	12%

DÉCHETS DANGEREUX		Poids total	Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement								Dont poids Eliminé			
					Réutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Catégories	Exemple de matériaux	Tonnes	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Amiante (précisez):	Amiante	2809,45	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	2809,45	100%
Terres contenant des substances dangereuses	Terre DD	14,92	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	14,92	100%
Autres déchets dangereux	Autres DD	120,06	0,00	0%	0,00	0%	16,21	14%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	103,85	86%
	Sous-total déchets dangereux	2944,43	0,00	0%	0,00	0%	16,21	1%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	2928,22	99%
	TOTAL :	6756,41	0,00	0%	0,00	0%	3146,75	47%	0,00	0%	2,47	0%	0,00	0%	3479,75	52%

FIGURE 67 : TABLEAU RECAPITULATIF DES PEMD – EQUIPEMENTS ET DECHETS DANGEREUX

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

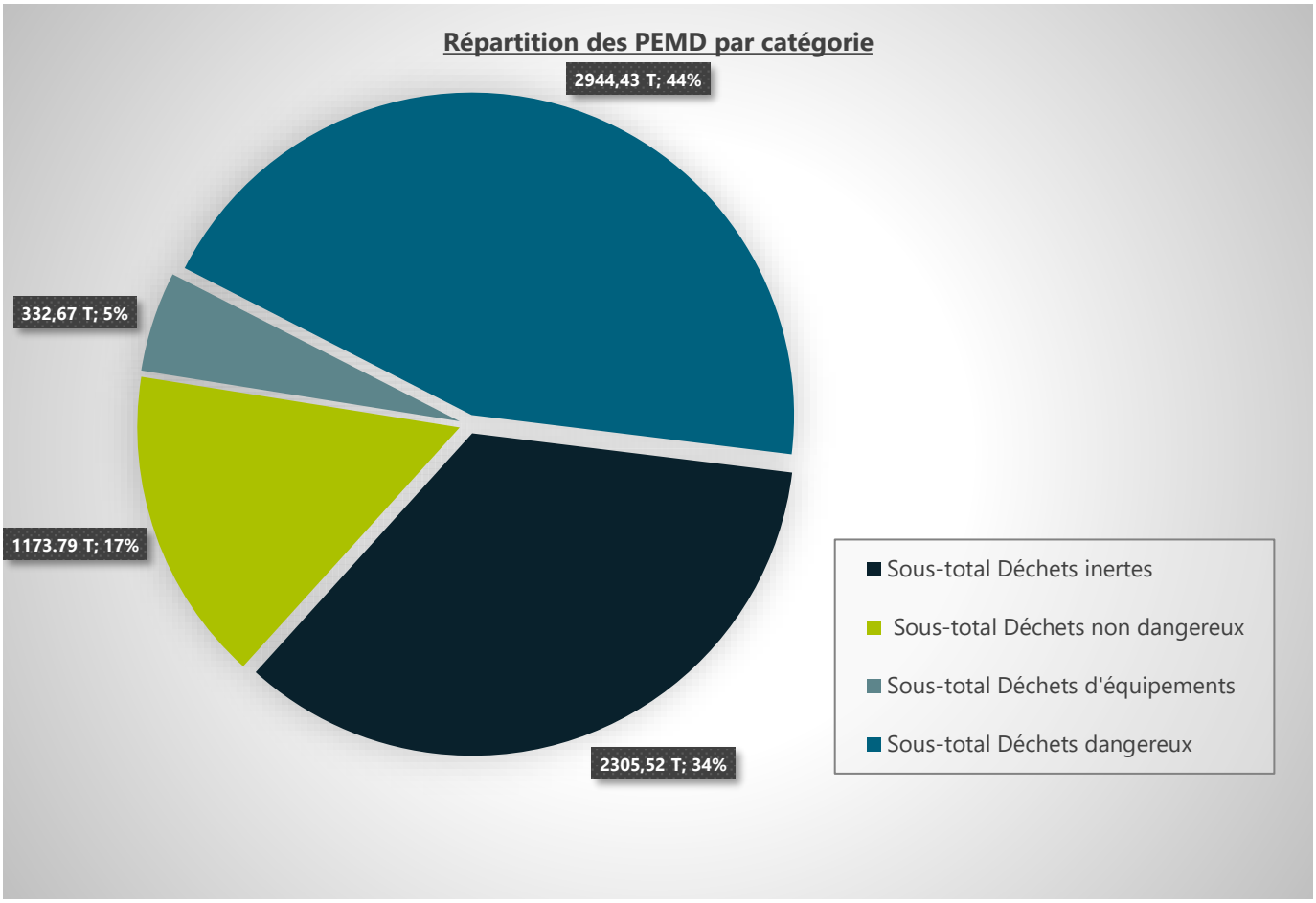


FIGURE 68 : SYNTHESE DE L'AUDIT METRE CI-JOINT

Synthèse :

- Le graphique met en évidence une part importante de déchets dangereux **(environ 2 945 tonnes soit 44%)** (particularité du projet, influencé par le périmètre des travaux de démolition et désencombrement suivant les ouvrages, ainsi qu'en prenant en compte le désamiantage des bâtiments concernés et la démolition en condition amiante du bâtiment 60, incendié et pollué à l'amiante). .
- Le graphique met en évidence une seconde part importante de PEMD **inertes (environ 2 306 tonnes** soit **34%**), constitué principalement des structures béton ou pierre des bâtiments 13, 21 et 61.
- Le graphique indique également une part moins importante de PEMD non dangereux, principalement issus des structures métalliques et éléments de process à démanteler (**environ 1 174 tonnes soit 17%**).

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

4.2 Potentiel de réemploi et de valorisation des déchets

Suite à nos estimations, nous avons pu mettre en évidence la répartition des PEMD suivante :

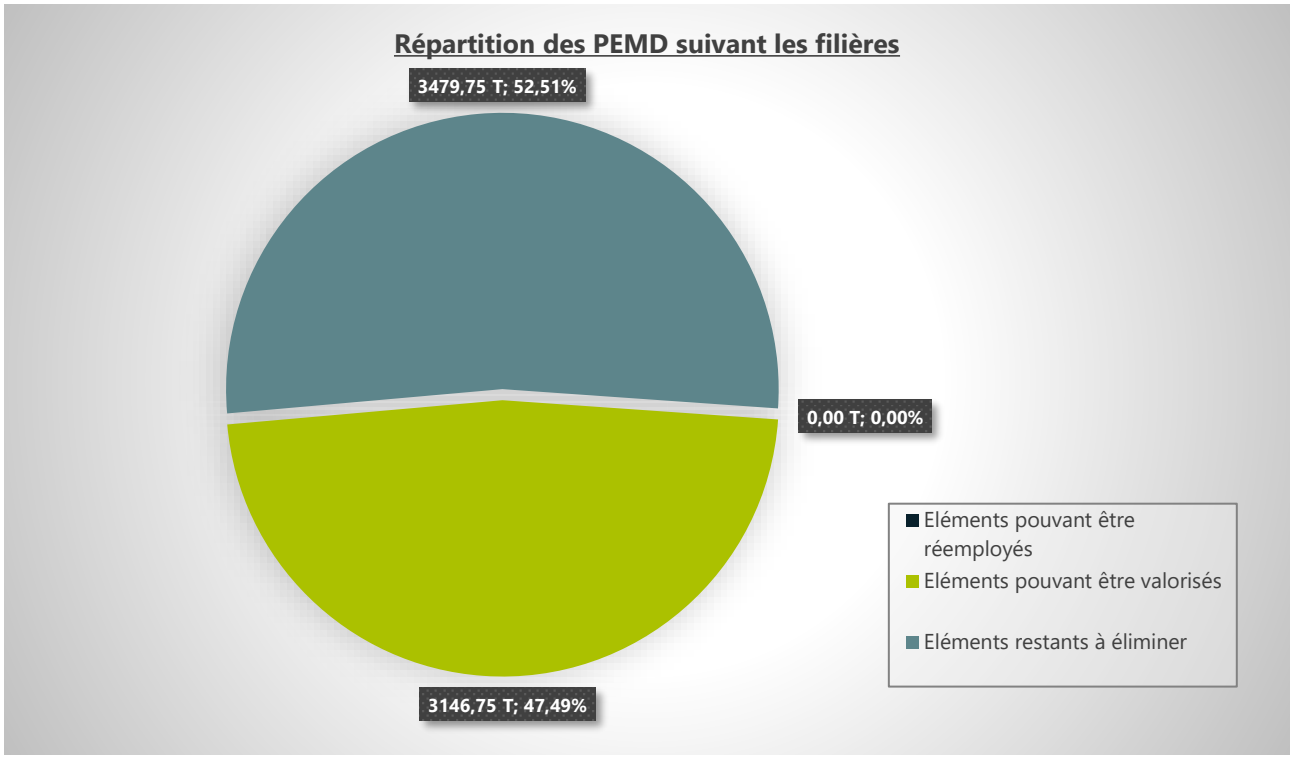


FIGURE 69 : SYNTHESE DE L'AUDIT METRE CI-JOINT

Synthèse :

- Le graphique met en évidence une part très importante de PEMD à éliminer. Cela s'explique par la pollution à l'amiante du bâtiment 60 qui a été incendié. La part de déchets restante à éliminer est principalement due aux terres polluées et aux matériaux amiantés. Le site comporte également de nombreux déchets industriels.
- Le graphique met également en avant un fort potentiel de recyclage et de valorisation des matériaux du fait de la proportion importante des inertes dans les ouvrages à démolir, ainsi que les métaux présents dans les structures et système de process industriels.
- Le graphique met en évidence un potentiel de réemploi très faible du fait de l'état des bâtiments dont la mise en œuvre hors d'eau hors d'air n'est plus garantie.

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

4.2.1 Répartition des PEMD valorisables

4.2.1.1 Matériaux valorisés usuels INERTES, BOIS, METAL

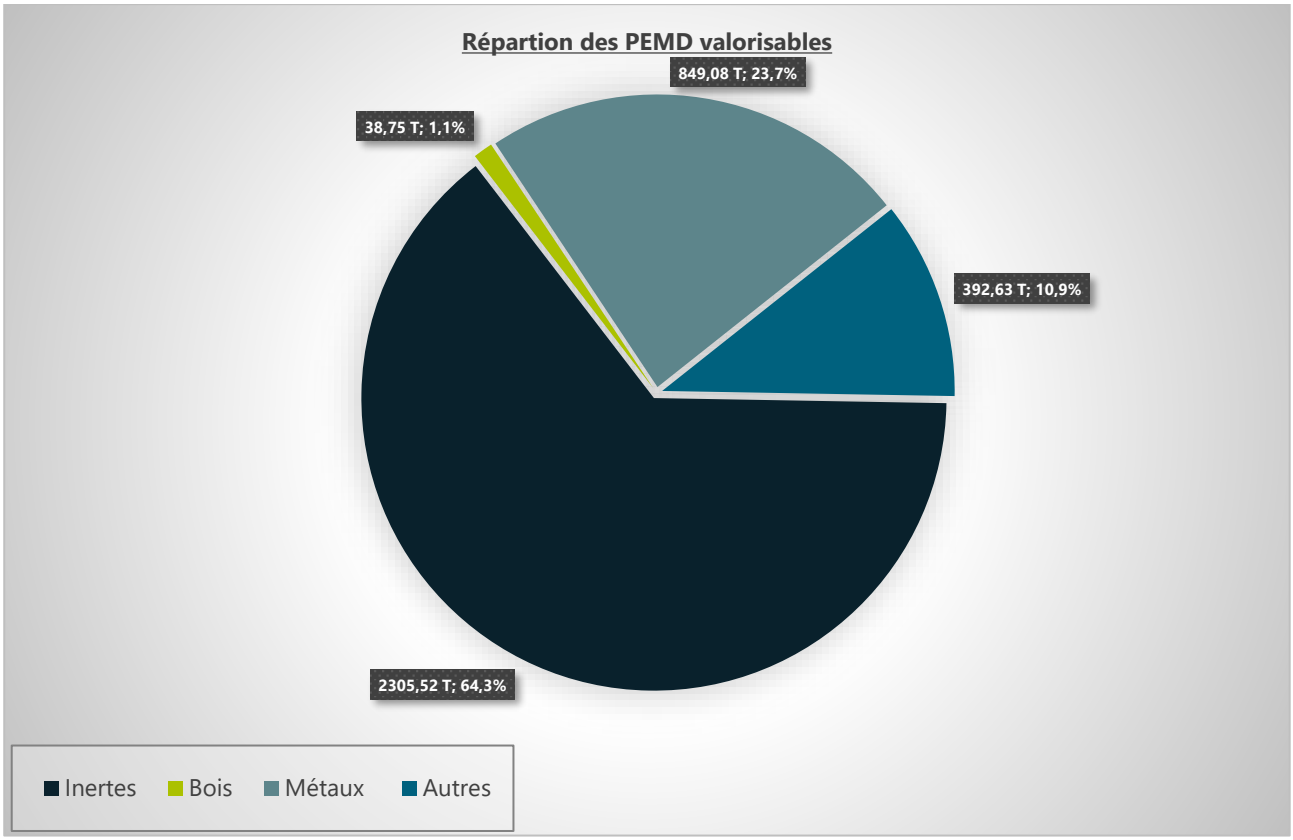


FIGURE 70 : SYNTHESE DE L'AUDIT METRE CI-JOINT

Synthèse :

Ce graphique met en avant une part d'inertes valorisables à la hauteur d'environ 48% (3 147 tonnes). Dans le cadre des chantiers de déconstruction, une large part des PEMD est recyclée. Dans notre cas, le bâtiment 60 ayant fait l'objet d'un sinistre (incendie), la part de déchets à éliminer car pollué à l'amiante est plus conséquente Usuellement les entreprises prévoient un acheminement vers des plateformes de recyclage pour les PEMD suivants :

- **Les inertes** (environ 65% des PEMD produits sur ce chantier),
- **Le métal** (environ 24% des PEMD produit sur ce chantier),
- **Le bois** (environ 1% des PEMD produits sur ce chantier),

Le recyclage de ces matériaux est en grande partie dû au fait :

- qu'il existe un maillage relativement étoffé des filières de recyclage locales,
- que certains produits apportent un gain financier (notamment pour le métal).

Pour rappel, la loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs suivants :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020),
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025),
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025),

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

- recycler 70 % des déchets du BTP (2020).

À ce titre, **en excluant le bâtiment 60 pollué à l'amiante suite à un incendie,** les objectifs sont d'ores et déjà atteints **puisqu'environ 77% des PEMD sont recyclés via les inertes, bois et métaux.** (En considérant les coefficients de valorisation indiqués dans le tableau ci-joint).

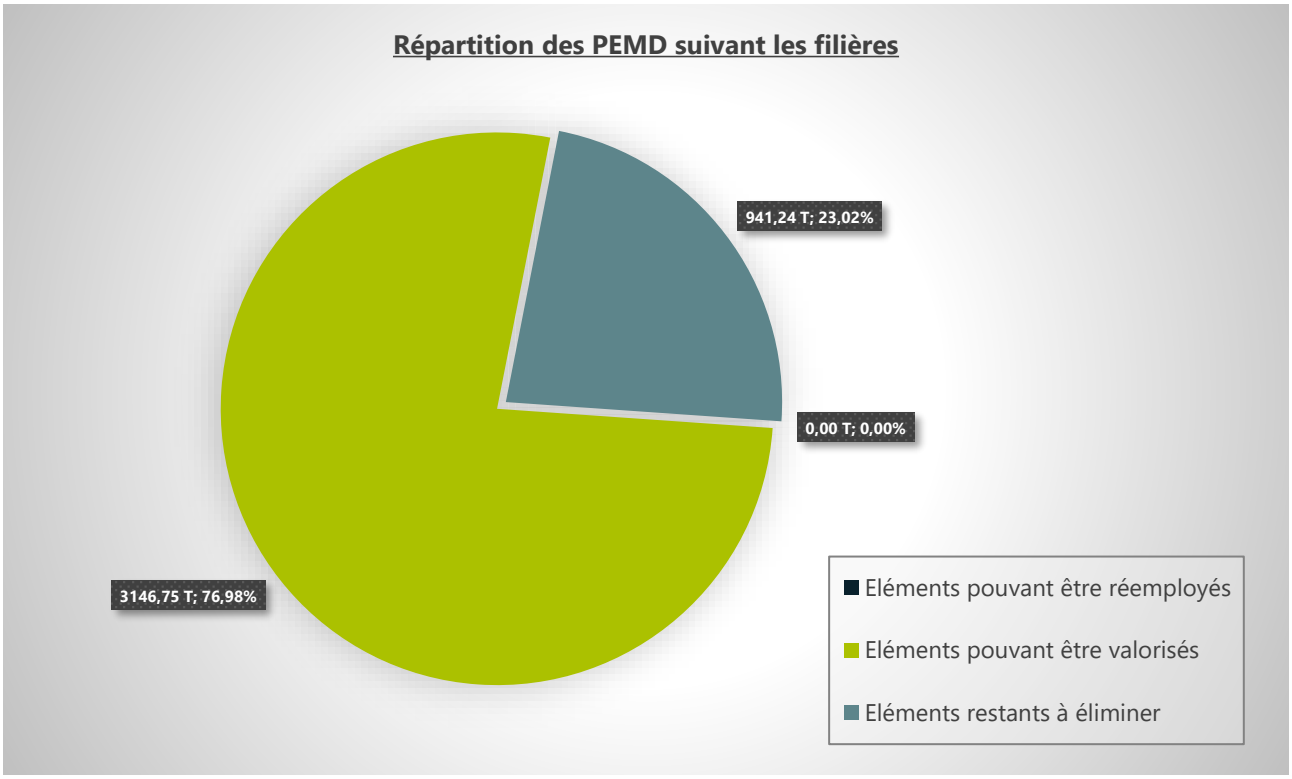


FIGURE 71 : PEMD RECYCLABLES DE L'OPERATION SANS PRISE EN COMPTE DU BATIMENT 60

4.2.1.2 Les autres matériaux valorisables

Pour engager une réelle évolution et voir le domaine de la déconstruction prendre un tournant dans la gestion des PEMD issus de la démolition, il faut prendre en compte et **étudier les PEMD hors inertes, métaux et bois.** Ces matériaux, qui représentent une part moins importante des matériaux issus de la déconstruction, **ne sont généralement pas triés, ni valorisés et sont envoyés en Installation de Stockage des Déchets non dangereux.**

Ainsi **l'identification des PEMD restants** et **des filières de traitement existantes**, permet de mettre en évidence le potentiel de valorisation matière et énergétique. Le but sera alors de minimiser autant que possible l'élimination vers les installations de stockage en se renseignant continuellement sur les pratiques de valorisation des déchets. Tout en gardant un regard critique sur le transport de ces derniers qui présentent un pourcentage important sur les émissions de CO2 (distance lieu du chantier point de valorisation).

Le tableau ci-après représente la répartition des PEMD valorisables du présent chantier, hors inertes, métaux, bois et déchets dangereux permettant de mettre en évidence les PEM sur lesquels une attention particulière peut être apportée pour augmenter le taux de valorisation.

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

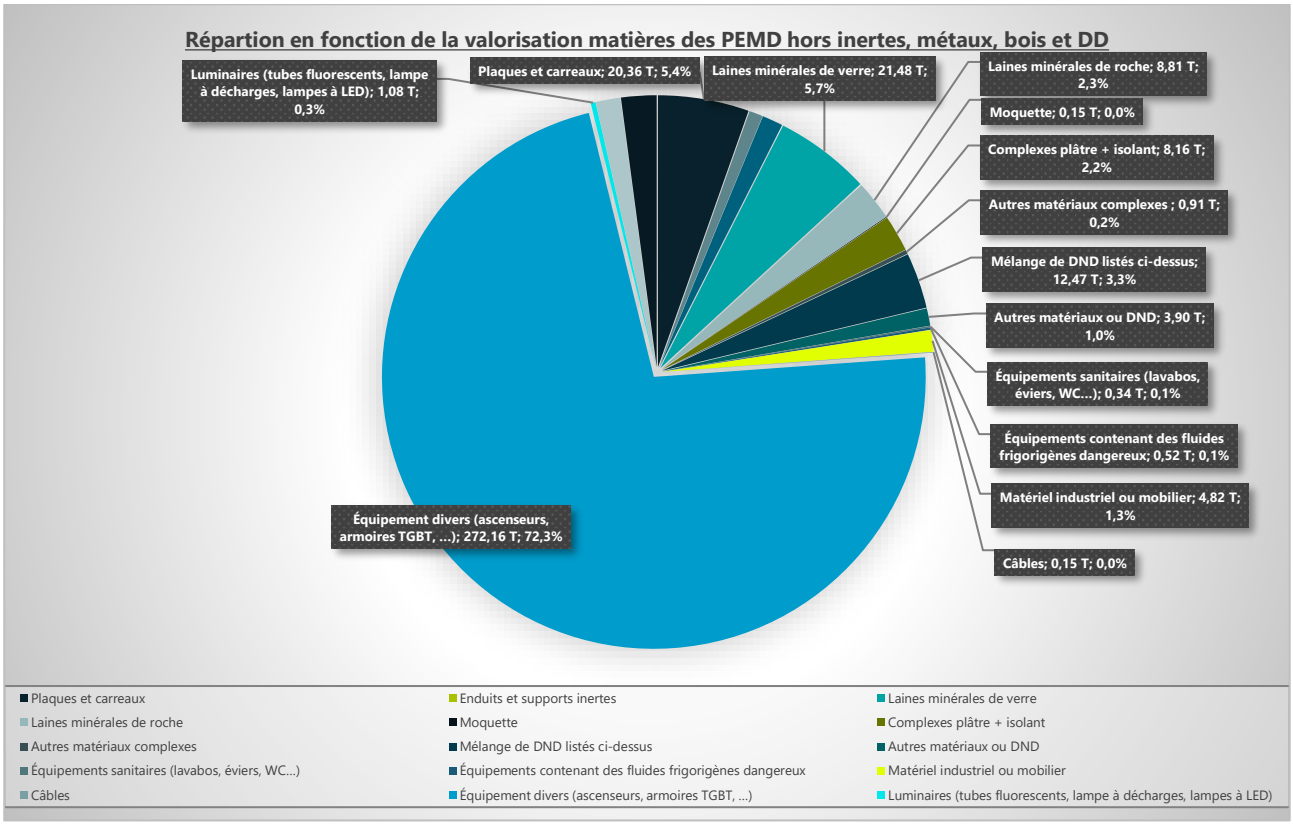


FIGURE 72 : MATERIAUX VALORISABLES HORS INERTES, METAUX, BOIS ET DD

Synthèse :

Par ailleurs nous pouvons mettre en évidence certains **matériaux valorisables pouvant être valorisés en matière**, on note notamment :

- La part la plus conséquente concerne **les équipements divers** (environ 273 tonnes) avec près de 73 % des PEMD valorisables hors inertes, métaux, bois et DD. Il s'agit des aérothermes, des équipements type presse à déchets, fours, extincteurs, armoires électriques, moteurs de process, tables de commande de process, groupe électrogène, monte-charge + machinerie)
- Une seconde part conséquente concerne **les laines minérales de verre** présentes dans les cloisons modulaires à déposer, ainsi que dans les faux-plafonds des ouvrages à démolir (environ 22 tonnes) avec près de 6 % des PEMD valorisables hors inertes, métaux, bois et DD.
- Une part importante d'éléments **en plâtre** (environ 20 tonnes) avec près de 5 % des PEMD valorisables hors inertes, métaux, bois et DD

Ces valorisations matières sont envisageables dans le cas où :

- L'état de ces PEM est conforme aux cahiers des charges des organismes repreneurs,
- Les coûts de dépose et de transport ainsi que les quantités impactées sont cohérents avec le projet global

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

5 RECHERCHE DES FILIERES LOCALES DE REEMPLOI, VALORISATION ET D'ELIMINATION

5.1 Généralités sur les déchets du bâtiment

Le bâtiment est un secteur d'activité dans lequel de nombreux déchets sont générés, dont la plupart sont inertes. Des déchets non dangereux, dangereux et aussi des emballages sont également produits. La quantité de déchets générée par la démolition de bâtiments correspond à 50% des déchets issus du secteur du bâtiment.

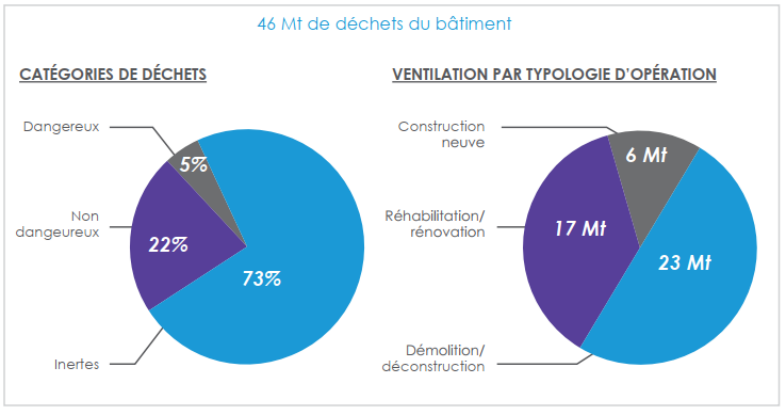


Figure 1 : Gestion des déchets du bâtiment

LES DECHETS DU BATIMENT EN CHIFFRE – SOURCE : DEMOCLES – GUIDE DE BONNES PRATIQUES – AOUT 2020



Les **déchets inertes (DI)** ont la particularité de ne pas se décomposer, de ne pas brûler et de produire aucune réaction physique ou chimique. De ce fait, ce sont des déchets qui n'entrainent pas de détérioration en contact d'autres matières (*Source : ADEME*). Ces déchets peuvent être envoyés sur des installations de stockage ou de recyclage pour déchets inertes, ou bien, ils peuvent également être réemployés directement sur site grâce au concassage. Il y a aussi la possibilité de les réutiliser en remblais de chantier ou de carrière, ou encore de les recycler en granulats.

Dans la catégorie des déchets inertes on y retrouve, entre autres :

- Des gravats (murs, dalles…)
- Du béton
- Des mélanges bitumineux (parkings…)
- Du verre (vitrage…)
- De la terre
- Des tuiles
- Des briques
- Autres

Les **déchets non dangereux (DND)** concernent les déchets qui ne sont ni inertes, ni dangereux. De par leurs propriétés non dangereuses, on peut alors les retrouver dans les mêmes installations que les déchets ménagers. Ce sont les déchets issus des entreprises. On les désigne également comme « déchets banals » (*Source : ADEME*). Suite au tri, ces déchets sont envoyés vers des centres de recyclage, ou bien vers des centres d'incinération ou encore vers des installations de stockage de déchets non dangereux.

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Dans la catégorie des déchets non dangereux on y retrouve, en autres :

- Le bois
- Les déchets verts
- Les métaux
- Le plastique (sols, fenêtres…)
- Le plâtre (cloisons)
- Les DEEE (équipements informatiques et de télécommunication, appareils électroménagers…)
- Autres



Les **déchets dangereux (DD)** concernent les déchets présentant un risque pour la santé humaine et/ou pour l'environnement causé par leur toxicité, leur caractère polluant ou par leur dangerosité. En effet si les déchets inertes ou non dangereux sont en contact avec un produit dangereux, ils deviennent, à leur tour, un déchet dangereux par contamination. La traçabilité de ces déchets est assurée par un Bordereau de Suivi de Déchets Dangereux (BSDD) (*Source : ADEME*). Ces déchets ont différentes possibilités de traitement : incinération dans des installations spécifiques, traitement physico-chimique, valorisation matière ou encore régénération des solvants.



Dans la catégorie des déchets dangereux on y retrouve, entre autres :

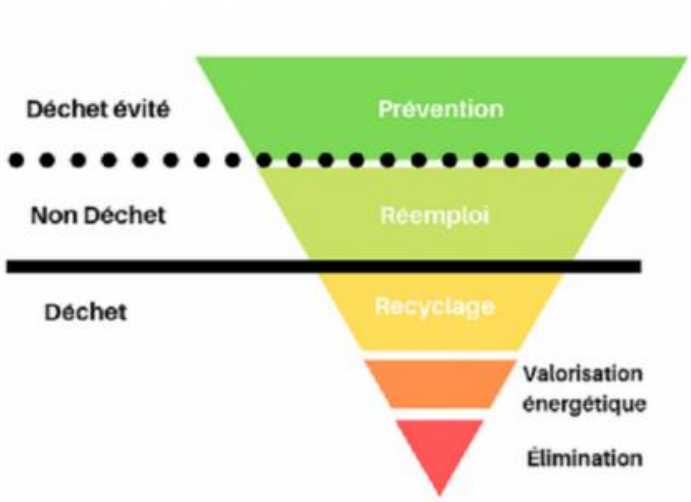
- Les matériaux amiantés ou contenant du plomb
- Les peintures, solvants et aérosols
- Certains DEEE
- Le bois traité
- Autres

5.2 Economie circulaire – réemploi, valorisation matière, valorisation énergétique et valorisation organique

Le secteur du BTP s'investit de manière croissante dans la mise en place de **nouvelles pratiques plus sobres en matière de gestion des ressources et des déchets.** Les principales raisons menant à ce changement sont l**a raréfaction des ressources en matières premières**, dont le secteur de la construction est un très important consommateur, et l'**accumulation des déchets**, dont le bâtiment est l'un des plus gros producteurs en France (46 millions de tonnes par an en France pour le bâtiment, dont 12 millions pour le second œuvre). Le secteur de la déconstruction est particulièrement impacté par ces nouvelles pratiques et par les attentes des maitrises d'ouvrages en termes de gestion plus rationnelle des ressources, de déconstruction sélective, de réemploi et de revalorisation matière.

La gestion des déchets est régie par la hiérarchie des modes de traitement, qui détermine les actions à réaliser pour engager une réduction des déchets finaux. **Une attention particulière devra être apportée sur les phases réemploi, réutilisation, recyclage et revalorisation des déchets.**

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite



La valorisation des déchets est l'alternative aux matières premières naturelles extraites dans l'environnement. On recense 4 catégories :

- **La Réutilisation** : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.
- **La Valorisation matière** : utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau
- **La Valorisation énergétique** : exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets. Cette énergie sert à produire de l'électricité et/ou de la chaleur et/ou de la vapeur
- **La Valorisation organique** : utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique

5.2.1 Le réemploi

Le réemploi est défini comme " **toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus** " (article L541-1-1 du code de l'environnement).

Pour pouvoir être réemployés, les matériaux doivent **être triés, démontés, transportés et stockés** avec soins de manière à être préservés en vue de leur remise en œuvre. Sur les 227,5 millions de tonnes de déchets produits par le BTP par an en France, **41 Millions de tonnes sont ciblés pour des pratiques de réemploi, soit 18%.**

La pierre angulaire d'une démarche de réemploi est composée des documents complémentaire suivants présentés dans le cadre d'une étude de faisabilité spécifique :

- Les fiches réemploi
- L'étude spécifique Réemploi et filière de valorisation (sur ou à proximité du chantier)
- L'étude économique

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

5.2.2 Le recyclage par valorisation et réutilisation des matériaux

Différentes sortes de revalorisation sont présentées dans le tableau ci-après :

TYPE DE RECYCLAGE	TYPE DE DECHETS	TYPE DE VALORISATION	SUR SITE	EN-DEHORS DU SITE
Valorisation Matière	Inertes	Concassage	Remblaiement des excavations issues des fondations et/ou sous-sols Utilisation dans la confection de l'aménagement du futur projet	
		Concassage sur plateforme de recyclage		Utilisation des granulat artificiels dans des bétons Utilisation pour le terrassement Utilisation dans la confection de chaussées
	Déchets Verts	Broyage sur site	Utilisation du paillage dans le cadre de l'aménagement du futur projet	
		Broyage sur plateforme de recyclage		Utilisation des copeaux pour paillage
	Bois de catégorie A et B	Broyage		Transformation et réutilisation en panneaux bois/usine d'ameublement
	Métaux	Refonte		Transformation et réutilisation en industrie
	Plâtre	Broyage		Utilisation dans la fabrication du ciment

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

				Utilisation pour la fabrication de plaques de plâtre
	Plastique, PVC	Broyage		Transformation et réutilisation en industrie
	DEEE	Tri des matières	Récupération des matières triées	
		Dépollution (tri et extraction des déchets dangereux) Broyage des éléments non dangereux		Transformation et réutilisation en industrie
TYPE DE RECYCLAGE	**TYPE DE DECHETS**	**TYPE DE VALORISATION**	**SUR SITE**	**EN-DEHORS DU SITE**
Valorisation énergétique	Plastique	Broyage		Utilisation comme combustible (CSR Combustible Solide de Récupération)
	Bois de catégorie A	Broyage		Utilisation comme combustible (CSR Combustible Solide de Récupération)
Valorisation organique	Bois de catégorie A	Compostage		Utilisation en engrais
	Plâtre	Broyage		Utilisation pour l'amendement des sols en agriculture

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

5.3 Gestion des PEMD issus du présent site à démolir

Une recherche des filières locales de réemploi, valorisation ou d'élimination des déchets suivant leur nature a été réalisée dans la proche périphérie de l'opération afin de déterminer pour chaque produit la meilleure évacuation.

Au vu de l'audit réalisé, on peut distinguer plusieurs catégories de PEMD, à évacuer pour lesquels les filières sont à identifier, à savoir :

- les PEMD non dangereux
- les ferrailles et métaux recyclables
- le bois (bois brut et bois peints)
- les inertes
- les matériaux contenant de l'amiante (amiante-ciment)
- le plâtre
- le verre
- les déchets dangereux (DD)
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- les déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

Il faut rappeler que chaque catégorie de PEMD, si elle ne peut être réemployée, doit être valorisée ou éliminée dans une installation de traitement autorisée et adaptée, **correspondant aux prérogatives du Plan Départemental de Gestion des déchets de chantier du BTP, à savoir :**

- les DD sont envoyés dans des installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) ou dans des centres collectifs d'élimination et de valorisation énergétique des déchets dangereux,
- les DND dans des installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) ou valorisés,
- les déchets inertes dans des installations de Stockage de Déchets Inerte (ISDI) ou valorisés.

Pour faire son étude, AD Ingé s'est rapproché de :

- L'ADEME
- Du CSTB
- de la Fédération du Bâtiment
- et des divers acteurs du secteur du déchet du département de l'opération

5.4 Filières d'évacuation des produits de chantier

AD INGE présente ci-après, pour chaque catégorie de produits les filières locales couramment utilisées dans le secteur :

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

5.4.1 INERTES : Stockage, remblaiement de carrières et recyclage

Parmi les matériaux inertes dénombrés dans le rapport d'audit, on note :

- les bétons et matériaux inertes recyclables.
- les matériaux inertes redevables d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) ou recyclables sous condition d'acceptation des centres de tri

Les centres de tri ou de recyclage pour réemploi ci-après sont les centres agréés les plus proches :

NOTA : en cas de concassage des bétons, une caractérisation préalable pour vérifier leur admissibilité sera probablement nécessaire

Centres de recyclage des Inertes

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	MANTES BUCHELAY POINT.P	3,16 km	BUCHELAY	✓
2	PLATEFORME DU BÂTIMENT Mantes Buchelay	3,22 km	BUCHELAY	✓
3	SEM/MRM	5,35 km	ROSNY-SUR-SEINE	✓
4	LIMAY POINT.P	5,38 km	LIMAY	✓
5	Tersen Limay	5,59 km	LIMAY	✓

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Installations de stockage ISDI

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	MANTES BUCHELAY POINT.P	3,16 km	BUCHELAY	✓
2	LIMAY POINT.P	5,38 km	LIMAY	✓
3	PICHETA	5,93 km	LIMAY	
4	SMEM GRANULAT+	13,92 km	FLACOURT	✓
5	LAFARGEHOLCIM GRANULATS	16,93 km	FLINS-SUR-SEINE	
6	SPL Les Mureaux	19,66 km	LES MUREAUX	✓

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

5.4.2 METAUX : Recyclage

De nombreux prestataires proposent le rachat des métaux du site à proximité du chantier :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	MANTES BUCHELAY POINT.P	3,16 km	BUCHELAY	✓
2	PLATEFORME DU BÂTIMENT Mantes Buchelay	3,22 km	BUCHELAY	✓
3	LIMAY POINT.P	5,38 km	LIMAY	✓
4	Tersen Limay	5,59 km	LIMAY	✓

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.3 BOIS : Recyclage pour valorisation matière, valorisation énergétique ou incinération

Parmi les matériaux dénombrés dans le rapport d'audit, on note :

- Des bois bruts traités à cœur (charpentes, …)
- Des bois peints par de la peinture pouvant contenir des métaux lourds (et du plomb)

Les bois traités à cœur peuvent être soit recyclés pour la fabrication de nouveaux éléments en bois, soit recyclés par la majeure partie des centres d'incinération (traitement des fumées). Les bois peints peuvent être recyclés dans des unités spécifiques équipées de filtres, ou en ISDND, comme vu ci-dessus dans le cas de présence de plomb par exemple.

Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	MANTES BUCHELAY POINT.P	3,16 km	BUCHELAY	✓
2	PLATEFORME DU BÂTIMENT Mantes Buchelay	3,22 km	BUCHELAY	✓
3	LIMAY POINT.P	5,38 km	LIMAY	✓
4	Tersen Limay	5,59 km	LIMAY	✓

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

5.4.4 PLATRE : Recyclage pour valorisation matière

Parmi les matériaux dénombrés dans le rapport d'audit, on note des plâtres valorisables.

Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	MANTES BUCHELAY POINT.P	3,16 km	BUCHELAY	✓
2	PLATEFORME DU BÂTIMENT Mantes Buchelay	3,22 km	BUCHELAY	✓
3	LIMAY POINT.P	5,38 km	LIMAY	✓
4	Tersen Limay	5,59 km	LIMAY	✓

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.5 PLASTIQUE : Recyclage pour valorisation matière

Sur le site, plusieurs déchets plastiques ont été recensés. Ces derniers peuvent être triés en vue de leur recyclage.

Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	MANTES BUCHELAY POINT.P	3,16 km	BUCHELAY	✓
2	PLATEFORME DU BÂTIMENT Mantes Buchelay	3,22 km	BUCHELAY	✓
3	LIMAY POINT.P	5,38 km	LIMAY	✓
4	Tersen Limay	5,59 km	LIMAY	✓

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

5.4.6 PVC : Recyclage pour valorisation matière

Ces derniers peuvent être triés en vue de leur recyclage.

Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	Décheterie de Gasny	23,44 km	GASNY	
2	SOCIETE D'EXPLOITATION LEGROS	23,89 km	GENAINVILLE	
3	SEPUR	30,42 km	THIVERVAL-GRIGNON	
4	Décheterie la chapelle Longueville	31,41 km	LA CHAPELLE-REANVILLE	
5	Déchetterie Pacy sur Eure	31,43 km	SAINT-AQUILIN-DE-PACY	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.7 PAPIERS/CARTONS : Recyclage pour valorisation matière

Sur le site, plusieurs déchets de type papiers/cartons ont été recensés. Ces derniers peuvent être triés en vue de leur recyclage.

Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	MANTES BUCHELAY POINT.P	3,16 km	BUCHELAY	✓
2	LIMAY POINT.P	5,38 km	LIMAY	✓
3	PICHETA	5,93 km	LIMAY	
4	SITA - CENTRE DE TRI DE PORCHEVILLE	6,29 km	PORCHEVILLE	
5	GDE RECYCLAGE	6,8 km	LIMAY	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

5.4.8 VERRE BOUTEILLE: Recyclage pour valorisation matière

La proportion de verre type bouteille sur les chantiers de démolition est faible.

Les filières de recyclage susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	MANTES BUCHELAY POINT.P	3,16 km	BUCHELAY	✓
2	PLATEFORME DU BÂTIMENT Mantes Buchelay	3,22 km	BUCHELAY	✓
3	LIMAY POINT.P	5,38 km	LIMAY	✓
4	Tersen Limay	5,59 km	LIMAY	✓

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.9 VERRE PLAT : Recyclage pour valorisation matière

Parmi les matériaux dénombrés dans le rapport d'audit, on note du verre plat valorisable.

Les filières de recyclage susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	MANTES BUCHELAY POINT.P	3,16 km	BUCHELAY	✓
2	PLATEFORME DU BÂTIMENT Mantes Buchelay	3,22 km	BUCHELAY	✓
3	LIMAY POINT.P	5,38 km	LIMAY	✓
4	Tersen Limay	5,59 km	LIMAY	✓

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

5.4.10 DND NON VALORISABLES : ISDND ou centre de tri

Les centres de traitement de Déchets Non Dangereux (ISDND) présentés ci-après sont ceux recensés dans le département ou dans les départements voisins :

Installation de stockage de déchets non dangereux :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	MANTES BUCHELAY POINT.P	3,16 km	BUCHELAY	✓
2	LIMAY POINT.P	5,38 km	LIMAY	✓
3	PICHETA	5,93 km	LIMAY	
4	SITA - CENTRE DE TRI DE PORCHEVILLE	6,29 km	PORCHEVILLE	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.11 Les ECO-ORGANISMES

Dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ("AGEC") les filières Responsabilité Elargie du producteur (REP) vont évoluer en 2023. A ce jour les éco-organismes recensés sont les suivantes :

Nom de l'éco-organisme	Produits concernés	Site Web
ADELPHE	Emballages ménagers et papiers graphiques (EMPAP)	*http://www.adelphe.fr/*
ALCOME	TABAC	*https://alcome.eco/*
ALIAPUR	Pneus	*https://www.aliapur.fr/fr/*
APER	Bateaux de plaisance ou de sport (BPS)	*https://www.recyclermonbateau.fr/*
BATRIBOX	Piles et accumulateurs (PA)	*https://www.batribox.fr/*
CITEO	Emballages ménagers et papiers graphiques (EMPAP)	*www.citeo.com*
CITEO PRO	Emballages professionnels (EPRO)	*https://www.citeopro.com/*
COREPILE	Piles et accumulateurs (PA)	*https://www.corepile.fr*
Cyclamed	Médicaments non utilisés (MNU)	*https://www.cyclamed.org/*

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

CYCLEVIA	Huiles lubrifiantes ou industrielles (LUB)	https://www.cyclevia.com/
DASTRI	Dispositifs médicaux perforants des patients en autotraitement (DISP-MED)	https://www.dastri.fr/
ECO DDS	Contenus et contenants des produits chimiques (PCHIM) Articles de bricolage et de jardin (ABJ)	https://www.ecodds.com/
EcoLogic	Équipements électriques et électroniques (EEE) Articles de bricolage et de jardin (ABJ) Articles de sport et de loisirs (ASL)	https://www.ecologic-france.com/
Ecomaison	Articles de bricolage et de jardin (ABJ) Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) Eléments d'ameublement (EA) Jouets	https://ecomaison.com/
Ecominero	Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)	https://www.ecominero.fr/
ECOPAE	Contenus et contenants des produits chimiques (PCHIM)	https://www.ecopae.fr/
Ecosystem	Équipements électriques et électroniques (EEE)	https://www.ecosystem.eco/
GIE FRP	Pneu	https://www.eo-frp.com/
Léko	Emballages ménagers et papiers graphiques (EMPAP)	https://www.leko-organisme.fr/
Pyréo	Contenus et contenants des produits chimiques (PCHIM)	https://www.pyreo.fr/

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

Recycler mon véhicule	Véhicules	https://www.recyclermonvehicule.fr/
Refashion	Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC)	http://refashion.fr/
Soren	Équipements électriques et électroniques (EEE)	https://www.soren.eco/
Tyval	Pneu	
Valdelia	Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) Eléments d'ameublement (EA)	https://filieres-rep.ademe.fr/filieres-REP/www.valdelia.org
Valobat	Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) Eléments d'ameublement (EA) Articles de bricolage et de jardin (ABJ)	https://www.valobat.fr/

5.4.11.1 DEEE

Pour information, les centres de collecte à proximité qui récupèrent pour les éco-organismes les DEEE sont les suivants :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	PICHETA	5,93 km	LIMAY	
2	GDE RECYCLAGE	6,8 km	LIMAY	
3	Décheterie de Gasny	23,44 km	GASNY	
4	SMIRTOM VEXIN	27 km	VIGNY	
5	SEPUR	30,42 km	THIVERVAL-GRIGNON	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

5.4.11.2 DD VALORISABLES : recyclage

Parmi les déchets dangereux dénombrés, certains concernent les néons et lampes du site. Ces matériaux peuvent être évacués du site en rack à néons, en vue de leur recyclage.

Les néons et lampes sont soumis à une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), les éco-organismes en charge de leur collecte et traitement sont :

- Ecosystem pour les néons et les tubes fluorescents
- Récylum pour les lampes

Pour information, les centres de collecte à proximité sont les suivants :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	PICHETA	5,93 km	LIMAY	
2	PICHETA SAS	38,92 km	TRIEL-SUR-SEINE	
3	PICHETA	39,56 km	ACHERES	
4	DECHETTERIE SYCTOM	45,81 km	NANTERRE	
5	PICHETA	48,07 km	PIERRELAYE	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Parmi les déchets dangereux dénombrés, certains concernent des pneus. Ces matériaux peuvent être évacués en vue de leur recyclage.

Les pneus sont soumis à une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), l'éco-organisme en charge de leur collecte et traitement est Aliapur.

Pour information, les centres de collecte à proximité sont les suivants :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	EMTA	9,01 km	ISSOU	
2	EMTA	38,96 km	TRIEL-SUR-SEINE	
3	REMEA GROUP	41,8 km	GAILLON	
4	RABONI Nanterre	46,16 km	NANTERRE	✓
5	CARRE RECYCLAGE	51,63 km	LA CHAPELLE-DU-BOIS-DES-FAULX	✓

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

5.4.12 DD NON VALORISABLES : stockage en ISDD

Les centres de traitement de Déchets Dangereux (ISDD) présentés ci-après sont ceux recensés dans le département ou dans les départements voisins :

Installation de stockage de déchets dangereux :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	REMONDIS FRANCE SAS	58,19 km	AMBLAINVILLE	
2	EPUR Ile-de-France	66,31 km	STAINS	
3	AVR ENVIRONNEMENT	68,89 km	BONDY	
4	LABO SERVICES	73,61 km	SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF	
5	VI ENVIRONNEMENT	85,06 km	DARNETAL	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.13 MATERIAUX AMIANTES

5.4.13.1 Matériaux amiante-ciment

À diriger en ISDND (ex classe 2) avec alvéole spécifique amiante, lorsqu'ils sont intègres.

Les centres de traitement susceptibles de les accepter sont les suivants :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	PICHETA	5,93 km	LIMAY	
2	EMTA	9,01 km	ISSOU	
3	Décheterie de Gasny	23,44 km	GASNY	
4	Décheterie la chapelle Longueville	31,41 km	LA CHAPELLE-REANVILLE	
5	Déchetterie Pacy sur Eure	31,43 km	SAINT-AQUILIN-DE-PACY	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

5.4.13.2 Autres matériaux amiantés – ISDD

Les matériaux amiantés (hors amiante ciment) doivent obligatoirement être dirigés vers une installation de Stockage des Déchets Dangereux habilitée à les recevoir.

Les centres de traitement susceptibles de les accepter sont les suivants :

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	EMTA	9,01 km	ISSOU	
2	EMTA	38,96 km	TRIEL-SUR-SEINE	
3	RECYDIS	66,06 km	LE BLANC-MESNIL	
4	SMS Société des Matériaux de la Seine	67,76 km	L'HAY-LES-ROSES	
5	AVR ENVIRONNEMENT	68,89 km	BONDY	

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.13.3 Alternatives développées ou en cours de développement pour les matériaux amiantés

Centre de recyclage d'INERTAM (Recyclage des déchets amiantés en vitrifiat)

Exploité par la société INERTAM COFAL (EDF)

Contact : www.inertam.com

Centre de recyclage sur site VALAME (Recyclage par traitement chimique)

Exploité par la société VALAME

Contact : www.valame.com

() : hors coût de dépose, conditionnement et transport*

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

AD Ingé – Egis Group

• **2° étage – 103 Avenue Henri Fréville** • **35200 RENNES** • **Tel. 02 99 53 64 75** • **Fax. 02 23 62 60 62**
• ***contact@ad-inge.fr***
SARL au capital de 7500 € • RCS RENNES 477 617 476 • INTRA 62-477 617 476 00015 • Code APE 7112B

OPQIBI
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
CERTIFICAT N° 06 10 1836

communication.egis@egis.fr

www.adinge.fr

www.egis-group.com

6 ANNEXES

6.1 Annexe 1 – Tableau récapitulatif des PEMD de l'opération – Dunlopillo

6.2 Annexe 2 – Tableau Récapitulatif des PEMD – Bâtiment 1

6.3 Annexe 3 – Tableau Récapitulatif des PEMD – Bâtiment 2

6.4 Annexe 4 – Tableau Récapitulatif des PEMD – Bâtiment 4

6.5 Annexe 5 – Tableau Récapitulatif des PEMD – Bâtiment 7

6.6 Annexe 6 – Tableau Récapitulatif des PEMD – Bâtiment 13

6.7 Annexe 7 – Tableau Récapitulatif des PEMD – Bâtiment 21

6.8 Annexe 8 – Tableau Récapitulatif des PEMD – Bâtiment 27a

6.9 Annexe 9 – Tableau Récapitulatif des PEMD – Bâtiment 60

6.10 Annexe 10 – Tableau Récapitulatif des PEMD – Bâtiment 61

6.11 Annexe 11 – Tableau Récapitulatif des PEMD – Bâtiment 69

6.12 Annexe 12 – Tableau Récapitulatif des PEMD – Bâtiment 74

6.13 Annexe 13 – Tableau Récapitulatif des PEMD – Bâtiment 77

6.14 Annexe 14 – Tableau des métrés – Bâtiment 1

6.15 Annexe 15 – Tableau des métrés – Bâtiment 2

6.16 Annexe 16 – Tableau des métrés – Bâtiment 4

6.17 Annexes 17 – Tableau des métrés – Bâtiment 7

6.18 Annexe 18 – Tableau des métrés – Bâtiment 13

6.19 Annexe 19 – Tableau des métrés – Bâtiment 21

6.20 Annexe 20 – Tableau des métrés – Bâtiment 27a

6.21 Annexe 21 – Tableau des métrés – Bâtiment 60

6.22 Annexe 22 – Tableau des métrés – Bâtiment 61

6.23 Annexe 23 – Tableau des métrés – Bâtiment 69

6.24 Annexe 24 – Tableau des métrés – Bâtiment 74

Data sensitivity - Internal

© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite

6.25 Annexe 25 – Tableau des métrés – Bâtiment 77

6.26 Annexe 26 – CERFA 16287 01

6.27 Annexe 27 – CERFA 16287 01

Data sensitivity - Internal
© AD INGE Tous droits réservés - Toute reproduction interdite